



FEUQ

Ensemble pour l'éducation !

***Le système d'éducation au cœur du renforcement de la
langue française au Québec***

Mémoire présenté à la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec dans le cadre des audiences nationales des 15, 16 et 17 mars 2001

Fédération étudiante universitaire du Québec

Le système d'éducation au cœur du renforcement de la langue française au Québec

Mémoire réalisé sous la direction de :

Akos Verboczy
Coordonnateur à la recherche socio-politique de la FEUQ
Michel Buczynski
Coordonnateur à la recherche universitaire de la FEUQ

Rédaction et Recherche :

Akos Verboczy
Coordonnateur à la recherche socio-politique de la FEUQ
Michel Buczynski
Coordonnateur à la recherche universitaire de la FEUQ
Andrée Mayer-Périard,
Présidente du Conseil national des cycles supérieurs de la FEUQ
Stéphane Thellen
Recherchiste
Yannick Machabée
Recherchiste

Révision linguistique :

Michèle Le Risbé

FÉDÉRATION ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE DU QUÉBEC

210, rue Ste-Catherine Est
Bureau 300
Montréal (Québec)
H2X 1L1

Téléphone : 514.396.3380
Télécopieur : 514.396.7140

www.feuq.qc.ca

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES UNIVERSITAIRES MEMBRES DE LA FEUQ



Association des étudiantes et étudiants du secteur de l'éducation de l'Université du Québec à Montréal



Association des étudiants des cycles supérieurs de Polytechnique



Association étudiante de l'École nationale d'administration publique



Association des étudiants de Laval inscrits aux études supérieures



Association étudiante du secteur des sciences de l'Université du Québec à Montréal



Association générale étudiante de l'Institut Armand-Frappier



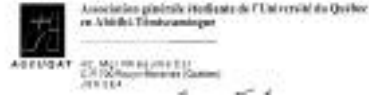
Association générale des étudiant-e-s des secteurs sciences humaines, arts, lettres et communication de l'Université du Québec à Montréal



Association générale des étudiant-e-s de l'Université du Québec à Hull



Association générale des étudiantes et étudiants de l'Université du Québec à Rimouski



Association générale des étudiantes et étudiants de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue



Association générale des étudiantes et étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières



Confédération des associations étudiantes de l'Université Laval



Fédération associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal



Fédération étudiante de l'Université de Sherbrooke



Mouvement des associations générales étudiantes de l'Université du Québec à Chicoutimi



Regroupement des étudiantes et étudiants de diplôme, maîtrise et doctorat de l'Université de Sherbrooke

Table des matières

Résumé	7
Introduction	10
1) L'importance de la langue française	11
a) Le statut de la langue française	11
b) L'affirmation de la langue et l'amélioration de sa qualité : un objectif global.....	12
c) La langue commune : outil d'insertion sociale.....	13
I) l'enseignement du français, langue seconde.....	13
d) L'apprentissage de l'anglais et d'autres langues	14
2) La langue française dans l'enseignement pré-universitaire	16
a) Introduction.....	16
b) La langue française au primaire et au secondaire	17
i) L'instruction obligatoire.....	17
ii) La qualité de la langue chez les élèves du primaire et du secondaire.....	18
iii) La sanction générale des compétences linguistiques à la fin du secondaire.....	20
iv) L'application du chapitre sur la langue d'enseignement de la charte de la langue française au niveau collégial.....	21
c) La langue française au collégial.....	22
i) La qualité de la langue chez les étudiants au cégep.....	22
ii) La sanction générale des compétences linguistiques à la fin du cégep	23
iii) Transition du cégep à l'université.....	25
d) Les conditions d'admission à l'université	26
3) La place et la qualité de la langue française à l'université	27
a) Introduction : la langue française et le rôle de l'université	27
b) La qualité de la langue chez les étudiants	27
c) Le français dans les domaines d'études demandant des compétences linguistiques particulières.....	28
i) La formation des maîtres.....	28
ii) Les communications.....	31

d) Une politique linguistique institutionnelle	32
i) La responsabilité des universités québécoises	32
ii) L'encadrement législatif	34
4) Science, recherche et nouvelles technologies : la langue en contexte de mondialisation	36
a) Introduction.....	36
b) Les moyens de diffusion de la science	36
i) La culture scientifique et son véhicule linguistique.....	36
ii) Milieux de la recherche, espaces scientifiques et francophonie	37
iii) Les ouvrages de référence.....	39
iv) La formation universitaire en communication scientifique et technique	41
v) La francophonie et l'espace scientifique francophone	42
c) Les technologies de l'information dans un espace francophone	43
i) Pour ce qui est de la langue des logiciels et du matériel informatique	45
ii) Pour ce qui est de la langue de la formation à distance assistée par ordinateur (ou par le campus virtuel)	46
iii) Pour ce qui est de l'industrialisation du langage et de sa menace pour la qualité du français	46
5) Conclusion : sauvegarder l'université comme vecteur de la diffusion et de l'évolution de la langue française	48
a) La nécessité de sauvegarder l'université	48
b) Le financement des universités	48
c) Accessibilité aux études	50
i) Accessibilité financière.....	50
ii) Accessibilité territoriale	51
Recommandations et positions.....	53
Bibliographie.....	60

Résumé

La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), par son souci à l'égard de la qualité de la formation dispensée à ses membres et parce que les préoccupations de ces derniers rejoignent les grandes questions sociales du Québec, souhaite apporter sa contribution aux réflexions entourant les travaux de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec.

Nous ne saurons jamais suffisamment insister sur l'importance du statut officiel et juridique d'une langue. Une langue marginale, dominée, et dont l'usage reste limité ne peut prétendre réellement rejoindre et intéresser une majorité d'individus. La langue d'adoption et d'usage courant doit permettre l'ascension sociale et économique ainsi qu'une participation active à la vie sociale. C'est aussi sur la généralisation de l'utilisation d'une langue que reposent les efforts visant à améliorer sa qualité et, découlant de cela, son statut social. En bref, le statut officiel d'une langue est la condition minimale (mais non suffisante) à son progrès et à son épanouissement. À ce titre, nous réaffirmons l'importance cruciale de maintenir le statut du français comme seule langue officielle au Québec.

Un simple aménagement linguistique ne pourrait, à lui seul, permettre le rayonnement de la langue française à longue échéance, à moins d'un changement culturel considérable impliquant notamment un progrès réel dans le monde de l'éducation. Un recul significatif risque, à long terme, de favoriser la marginalisation du français en Amérique. Toutefois, l'État québécois et les acteurs des différents secteurs impliqués disposent dès maintenant des leviers nécessaires au rétablissement des conditions favorables à l'épanouissement et au rayonnement de la langue française.

La langue française est un instrument permettant aux jeunes d'affirmer leur identité et de s'épanouir. Elle contribue fortement à l'autonomie intellectuelle, au développement de l'esprit critique et à la socialisation. Ultimement, plus la maîtrise de la langue est renforcée dans la population, plus elle favorise l'égalité des chances. On ne peut plus imaginer une participation active et libre à la vie civique sans connaître la langue de la majorité. Pour la préserver et la renforcer, il est impératif de mettre de l'avant des mesures globales qui auront un impact profond et durable.

Il est important de rappeler qu'en Amérique du Nord, dans un avenir plus ou moins éloigné, le fait français demeurera fragile et incertain. Dans ce contexte, l'intervention étatique, notamment par l'intermédiaire du système d'éducation, est un élément essentiel à sa survie et à son épanouissement. Les mécanismes d'acquisition et de consolidation de la langue sont multiples mais c'est très certainement le système scolaire qui contribue le plus à façonner les qualités d'écriture et de lecture. Pierre angulaire de l'affirmation linguistique dans la société, l'éducation devrait se trouver au centre des préoccupations d'une réforme visant à améliorer la qualité de la langue et à renforcer le caractère français du Québec.

Le développement de l'excellence à grande échelle aux niveaux primaire et secondaire serait incontestablement une façon d'assurer une certaine pérennité à la langue française et à la culture québécoise dont elle est le pilier. La maîtrise de la langue ne saurait se limiter à l'élite. Elle doit s'étendre à toute la population. Pour cela, l'éducation doit être plus accessible que jamais. Il en va de l'essor de la langue française au Québec.

Aujourd'hui, il faut donc aller au-delà des objectifs de démocratisation atteints du point de vue de la scolarisation et du taux de diplômés : il faut maintenant redéfinir l'instruction minimale pour l'ensemble des Québécois concernant la qualité de la formation de base et la maîtrise de la langue française. À nos yeux, la Commission des États généraux de la langue française apporterait une contribution importante si elle se donnait la mission d'insuffler à l'instruction obligatoire un projet clairement exprimé, dont les objectifs traceraient une direction sans ambiguïté dans le parcours de formation des jeunes élèves.

Il apparaît que la majeure partie des difficultés qu'éprouvent les élèves et étudiants québécois relève des compétences de base du langage, c'est-à-dire la grammaire, la syntaxe, l'orthographe, la ponctuation et le vocabulaire. Cette constatation est troublante dans la mesure où ces habiletés constituent les règles élémentaires à la base de toutes les formes d'expression du langage. Conséquemment, une révision à la hausse des critères et des normes de réussite s'impose pour permettre une réelle vérification des compétences linguistiques de la population estudiantine québécoise.

L'université a un rôle majeur à jouer au moment où les étudiants entreprennent leur immersion dans le langage scientifique, traditionnellement dominé par l'anglais. Toutefois, en ce qui a trait à l'apprentissage du français, l'institution universitaire ne devrait pas avoir à suppléer aux niveaux précédents du système d'éducation. Il n'est pas de la responsabilité de cette dernière d'enseigner les bases du langage. Souhaitons qu'un redressement de la situation permettra enfin aux universités de concentrer tous leurs efforts à l'accomplissement de leurs missions fondamentales.

La révision à la hausse des critères d'évaluation et le développement de l'excellence dans l'éducation passent par des changements importants dans la formation des maîtres. Plus qu'une profession, la carrière d'enseignant constitue une fonction sociale fondamentale qui exige de recevoir la meilleure formation possible. La réintroduction massive des cours de contenu linguistique (notamment le français fondamental) dans les programmes universitaires d'enseignement permettrait d'améliorer cette formation en redonnant au français la place qui lui revient.

L'université québécoise doit assumer ses responsabilités par rapport à la survie et à l'épanouissement de la langue dans notre société. La diffusion de la science en langue française, la formation et le contrôle efficace de la qualité linguistique des étudiants doivent constituer des priorités pour le réseau universitaire québécois. Une politique nationale sur la langue dans les universités permettrait de compléter les politiques intérieures déjà adoptées par les différentes universités et éviterait les dérapages dus à la normalisation d'une formation plurilingue, devenue incontournable dans certaines disciplines. À cet égard, le gouvernement devrait mettre de l'avant des mesures pour

que les universités se dotent de politiques linguistiques qu'elles auront, par respect pour leur autonomie, élaborées elles-mêmes.

L'organisation de la recherche et l'avancement de la science prennent, depuis quelques années, une importance croissante en ce qui a trait au développement de la société québécoise. Cette tendance s'observe d'ailleurs dans l'ensemble des pays de l'OCDE. Si elles peuvent effectivement contribuer au renforcement de la société québécoise, on note cependant que la recherche et la science sont toujours davantage liées aux forces globalisantes mondiales. L'anglicisation de la communication scientifique de même que la primauté des revues américaines dans le marché de la publication et du prestige scientifique en sont des manifestations éloquentes.

Fortement liées à la culture d'un peuple, la recherche et la science doivent pouvoir exister dans l'espace francophone auquel prend part le Québec. À cet effet, il convient de soutenir avec vigueur l'appropriation d'une culture scientifique par les citoyens de manière à en faire un vecteur démocratique de la culture québécoise. Les communicateurs scientifiques et les chaînes de diffusion doivent être soutenus, mais il importe aussi de mettre à contribution les chercheurs et scientifiques québécois.

L'espace francophone doit également évoluer au rythme des technologies de l'information. L'épanouissement de la culture de langue française et, bien plus encore, de l'identité québécoise dépend, selon nous, d'une adaptation des technologies de l'information et des communications aux aspirations et aux valeurs propres du Québec.

Il est plus que jamais nécessaire que l'université puisse pleinement accomplir sa mission et ainsi contribuer à la pérennité et au rayonnement de la langue française au Québec. Pour cela, il faut avant tout garantir la pérennité de notre système d'éducation publique ainsi que l'accessibilité aux études universitaires. Pour sauvegarder le caractère français de nos institutions universitaires, il est primordial de leur assurer une bonne santé financière. La contribution sociale, économique, culturelle et démocratique des citoyens de demain dépend en bonne partie de la qualité de la formation qui leur est offerte dans nos universités. Le rayonnement de la langue et de la culture françaises au Québec implique le maintien et le développement d'universités régionales. La contribution unique des universités dans le développement culturel, économique et social des régions doit être reconnue.

Introduction

La Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) est une organisation qui regroupe plus de 140 000 étudiants de tous les cycles d'études et de toutes les régions du Québec. Établie depuis 1989, elle a pour mandat de défendre les droits et intérêts des étudiants auprès des gouvernements et des intervenants du domaine de l'éducation. Tout au long de ses années d'existence, elle s'est employée à défendre une éducation humaniste comme choix de société. Elle s'est donnée pour mission la défense de ses membres avant, pendant et après leur passage à l'université en revendiquant, en particulier, une éducation accessible, de qualité, qui favorise le développement du savoir-être et du savoir-faire.

Par son souci à l'égard de la qualité de la formation dispensée à ses membres et parce que les préoccupations de ces derniers rejoignent les grandes questions sociales du Québec, la FEUQ souhaite apporter sa contribution aux réflexions entourant les travaux de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec.

Protagoniste du monde de l'enseignement supérieur et de l'éducation, la FEUQ a toujours porté un grand intérêt à la question linguistique. Évidemment, notre organisation n'a pas la prétention de maîtriser l'ensemble des questions relatives aux travaux de la Commission : la législation linguistique encadre un grand nombre de situations auxquelles s'attarderont différents groupes en fonction de leur champ d'intérêt et de leur expertise. Les étudiants universitaires sont des citoyens comme les autres et bien qu'ils soient concernés par toute la problématique de l'usage du français au Québec, notre intervention portera sur ce que nous connaissons le mieux, c'est-à-dire l'éducation et le travail scientifique.

Afin d'enrichir notre réflexion, nous nous sommes entre autres inspirés des positions des organisations membres de la FEUQ¹ de même que de certains mémoires présentés à la Commission.

¹ La contribution à la rédaction du mémoire de la FEUQ, de la FAÉCUM (*Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal*) et de la CADEUL (*Confédération des Associations D'Étudiants et Étudiantes de l'Université Laval*) doit être soulignée, tout comme celle de la FEUS (*Fédération étudiante de l'Université Sherbrooke*).

1) *L'importance de la langue française*

a) *Le statut de la langue française*

Nous ne saurons jamais suffisamment insister sur l'importance du statut officiel et juridique d'une langue. Une langue marginale, dominée, et dont l'usage reste limité ne peut prétendre réellement rejoindre et intéresser une majorité d'individus. La langue d'adoption et d'usage courant doit permettre l'ascension sociale et économique ainsi qu'une participation active à la vie sociale. C'est aussi sur la généralisation de l'utilisation d'une langue que reposent les efforts visant à améliorer sa qualité et, découlant de cela, son statut social. En bref, le statut officiel d'une langue est la condition minimale (mais non suffisante) à son progrès et à son épanouissement. À ce titre, nous réaffirmons l'importance cruciale de maintenir le statut du français comme seule langue officielle au Québec.

Une fois le statut de la langue française bien établi, il est pertinent de s'attarder à la question controversée des droits individuels et collectifs. En imposant un usage institutionnel et social généralisé du français, l'appareil législatif se trouve de fait à empiéter sur les droits individuels. En conséquence, les citoyens voient leurs choix restreints : restriction sur l'accessibilité à l'enseignement en anglais, restriction sur la langue d'affichage, restriction sur la langue à utiliser avec ses collègues, etc. L'argument des «droits brimés» est repris de manière incessante par les opposants à la législation linguistique qui y voient une intrusion inacceptable de l'État dans leur vie privée. Mais la nécessité même de protéger et de promouvoir la langue française est un enjeu collectif qui prime sur toute autre considération. Nous faisons le choix de continuer de vivre en français au Québec, un choix d'où découlent certaines contraintes. Il est impossible, en fixant une norme unique pour quelques millions d'individus, de prétendre satisfaire tout un chacun. Nous adhérons au projet collectif de vivre en français au Québec et nous acceptons qu'en conséquence, cela puisse limiter certains de nos choix. Nous reconnaissons également que l'initiative individuelle n'est pas suffisante et que l'État est l'intervenant le mieux placé pour porter cet enjeu collectif.

Un simple aménagement linguistique ne pourrait, à lui seul, permettre le rayonnement de la langue française à longue échéance, à moins d'un changement culturel considérable impliquant notamment un progrès réel dans le monde de l'éducation. Un recul significatif risque, à long terme, de favoriser la marginalisation du français en Amérique. Toutefois, l'État québécois et les acteurs des différents secteurs impliqués disposent dès maintenant des leviers nécessaires au rétablissement des conditions favorables à l'épanouissement et au rayonnement de la langue française.

Pour que la langue française demeure vivante au Québec, elle doit faire l'objet d'un engagement collectif. La volonté de maintenir la vitalité de la langue doit donc se traduire

par une volonté politique, appuyée par une solide armature juridique et doit être accompagnée d'un enseignement de qualité.²

Au bout du compte, favoriser l'excellence de la langue française au Québec, c'est affirmer la conviction que dans un monde pluridimensionnel, la place de la langue anglaise, bien qu'elle soit indéniable et importante, doit être délimitée.

RECOMMANDATION

La FEUQ rappelle que le statut officiel d'une langue est une condition minimale à son progrès et à son épanouissement et que l'État est l'intervenant le mieux placé pour faire du projet collectif de vivre en français une réalité au Québec ;

À ce titre, la FEUQ réaffirme l'importance cruciale de maintenir le statut du français comme seule langue officielle au Québec en recommandant,

1. Que le Québec considère comme partie intégrante de ses intérêts collectifs la préservation des progrès constatés au cours des années 1990 quant à la place de la langue française dans toutes les sphères de l'activité humaine.³

b) L'affirmation de la langue et l'amélioration de sa qualité : un objectif global

La langue française, la culture et le patrimoine qui y sont associés contribuent fortement à renforcer le caractère unique et original du Québec. La langue française est un instrument permettant aux jeunes d'affirmer leur identité et de s'épanouir. Pour la préserver et la renforcer, il est impératif de mettre de l'avant des mesures globales qui auront un impact plus profond et plus durable que, par exemple, une simple politique de l'affichage, tout aussi utile soit-elle. Il faut penser à la francisation du milieu des affaires montréalais, qui constitue le cœur de l'activité économique québécoise. Il faut encourager la venue de jeunes immigrants intéressés à poursuivre leurs études postsecondaires au Québec en leur offrant certains avantages. Une telle mesure permettrait de contrecarrer — au moins partiellement — le déclin démographique observé au sein de la population francophone. Il faut également songer à valoriser l'éducation. Une politique linguistique visant à améliorer la qualité du français doit rendre plus accessible les lieux de diffusion et de production de la culture : bibliothèques, musées, salles de concerts, théâtres, etc.

² Commission scolaire des Bois-Francis, *Point de vue de la directrice de la Commission scolaire des Bois-Francis - Une politique linguistique : des enjeux pour l'éducation*, Page 1.

³ « Le Québec devrait mesurer dorénavant son succès linguistique en fonction de sa capacité de préserver, au cours des décennies à venir, à peu de choses près l'équilibre linguistique atteint au cours des années 1990. La proportion de citoyens ayant le français comme langue d'usage a alors atteint un sommet moderne de près de 83 %, la communauté anglophone a stabilisé ses effectifs aux environs de 11% et la proportion d'allophones a atteint une masse critique d'environ 6%. Établir explicitement l'équilibre comme étant de notre intérêt collectif. » tiré de LISÉE Jean-François, *Pour un Québec où prédomine le français : Rassembler, penser et agir autrement et construite ensemble la différence québécoise*, Montréal, décembre 2000, Page 67.

RECOMMANDATIONS

2. Que le système d'éducation opère un changement considérable dans l'affirmation de la langue et l'amélioration de sa qualité.
3. Que soient enrichies les collections littéraires des bibliothèques scolaires et publiques.
4. Que le Québec encourage l'immigration de jeunes intéressés à faire leurs études postsecondaires en français chez nous, notamment en leur offrant certains avantages. Une telle mesure permettrait de remédier au déclin démographique du Québec et contribuerait à préserver l'équilibre linguistique.

c) *La langue commune : outil d'insertion sociale*

La maîtrise de la langue est un facteur d'épanouissement de l'esprit, d'accès à la culture et à la connaissance en général⁴. Elle contribue fortement à l'autonomie intellectuelle, au développement de l'esprit critique et à la socialisation. Ultimement, plus la maîtrise de la langue est renforcée dans la population, plus elle favorise l'égalité des chances.

On sait déjà que la maîtrise du français est un facteur déterminant de la réussite scolaire. À notre époque, et contrairement à la situation qui prévalait jusque dans les années soixante, la langue française favorise également l'insertion sociale et professionnelle. En effet, pour une personne ignorant la langue française, il est actuellement beaucoup plus difficile que par le passé de jouir d'une grande mobilité professionnelle : les grandes entreprises se sont francisées ainsi qu'un grand nombre de PME. Même dans une université anglophone comme McGill, les professeurs sont tenus de pouvoir corriger les travaux rédigés en français. Enfin, on ne peut plus imaginer une participation active et libre à la vie civique sans connaître la langue de la majorité. Même les adversaires les plus acharnés du fait français au Québec s'expriment dans la langue de Molière.

i) L'enseignement du français, langue seconde

En parlant de la qualité de la langue française, nous ne pouvons ignorer la question de l'enseignement du français, langue seconde. Selon le groupe de travail sur le système scolaire anglophone, le réseau continue à accorder une grande importance à l'apprentissage du français, un enseignement donné obligatoirement depuis 1969. Le Conseil de la langue française rappelle, de plus, que 93 % des élèves inscrits dans les écoles anglophones reçoivent plus d'heures de cours de français que ce qui est prévu par les programmes du primaire et du secondaire. L'enseignement du français, langue seconde, offert dès le début de l'école primaire, reçoit donc une attention qui mérite

⁴ Le Conseil supérieur de l'éducation a fait valoir, dans un avis majeur publié en 1987, l'importance cruciale de la maîtrise du français tant comme facteur de réussite scolaire, d'insertion sociale et professionnelle, que de participation active, libre et responsable à la vie civique.

d'être soulignée. Il faut cependant effectuer un parallèle entre cet enseignement et les attentes de la société, telles qu'elles sont définies par la Charte de la langue française.

Au terme de leur scolarité obligatoire, les jeunes anglophones doivent suffisamment maîtriser le français pour pouvoir vivre et travailler au Québec. Ils font de plus face aux mêmes exigences que les francophones, à savoir une demande croissante de personnes capables de communiquer dans une langue claire et de grande qualité. C'est donc dire qu'ils ne doivent pas seulement connaître la langue française (ce qui est le cas d'un nombre croissant d'anglophones, soulignons-le) : ils doivent la maîtriser.⁵

Dans ce contexte, il est nécessaire d'insister sur le français écrit et moins sur le français oral, sans toutefois négliger cet aspect. Ajoutons que les échanges entre francophones et anglophones sont beaucoup plus nombreux aujourd'hui et que ces derniers ont donc plus souvent l'occasion de mettre en pratique leur connaissance du français.

En conséquence, l'un des devoirs les plus fondamentaux de l'État est de veiller à ce que tous les citoyens puissent pleinement maîtriser la langue française⁶. L'accès à un enseignement efficace du français, langue seconde est un devoir collectif à l'égard des minorités : il s'agit d'assurer à tous une réelle égalité des chances.

RECOMMANDATION

5. Que soient créés des mécanismes qui permettent aux enseignants de suivre des cours de formation lorsqu'ils passent d'un autre champ à celui de l'enseignement du français, langue seconde. Il faudrait aussi inciter les commissions scolaires à recourir à ces mécanismes lorsqu'elles autorisent un tel transfert.

d) L'apprentissage de l'anglais et d'autres langues

La maîtrise de l'anglais, langue seconde, loin de menacer l'identité du Québec français, constitue un atout. « Pour les citoyens dont la langue maternelle n'est pas la langue de communication internationale qu'est devenue l'anglais, l'unilinguisme représente, ici comme ailleurs, un handicap affectant la vie quotidienne de nombreux individus »⁷.

Il faudrait établir des critères d'embauche et protéger le champ d'enseignement des langues secondes de manière à se doter d'enseignants qui maîtrisent la langue qu'ils enseignent. Avec la mise en place de politiques plus rigoureuses d'embauche, nos étudiants francophones n'auraient plus besoin de s'exiler dans les autres provinces du Canada et les enseignants n'enseigneraient plus des matières hors du champ de leurs compétences.

⁵ FAÉCUM, *Mémoire de la FAÉCUM dans le cadre des consultations régionales de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*, Montréal, octobre 2000, Page 18.

⁶ De VILLERS Marie-Éva, *La qualité de la langue au cœur de notre quête identitaire*, décembre 2000, Page 3.

⁷ CSE, *L'éducation aujourd'hui : une société en changement, des besoins en émergence.*, Rapport 1985-1986 sur l'état et les besoins de l'éducation, Québec, 1986, page 41.

Avec l'entrée en vigueur du nouveau programme, qui prévoit l'enseignement de l'anglais dès la troisième année, on semble reconnaître l'importance du bilinguisme. À cet effet, il faudrait examiner si l'enseignement précoce de la langue seconde est la meilleure façon d'y parvenir.

Enfin, l'apprentissage d'une troisième langue serait également tout à fait approprié.

RECOMMANDATIONS

6. Que les enseignants d'anglais, langue seconde soient encouragés à améliorer leurs compétences, lorsque nécessaire.
7. Que l'enseignement de l'anglais, langue seconde soit amélioré tout en s'assurant que cela ne nuise pas à l'apprentissage de la langue française.
8. Que soit amélioré ou introduit l'enseignement d'autres langues que l'anglais au secondaire et au cégep

2) La langue française dans l'enseignement pré-universitaire

a) Introduction

Il est important de rappeler qu'en Amérique du Nord, dans un avenir plus ou moins éloigné, le fait français demeurera fragile et incertain. Dans ce contexte, l'intervention étatique, notamment par l'intermédiaire du système d'éducation, est un élément essentiel à sa survie et à son épanouissement.

Les mécanismes d'acquisition et de consolidation de la langue sont multiples mais c'est très certainement le système scolaire qui contribue le plus à façonner les qualités d'écriture et de lecture. Pierre angulaire de l'affirmation linguistique dans la société, l'éducation devrait se trouver au centre des préoccupations d'une réforme visant à améliorer la qualité de la langue et à renforcer le caractère français du Québec. Nous nous attarderons donc au rôle de l'institution scolaire.

Les programmes de formation du primaire et du secondaire accordent une place importante à l'apprentissage du français. Certains enseignants y consacrent d'ailleurs plus d'heures que le nombre d'heures exigé par le ministère de l'Éducation. Malgré cela, les problèmes soulevés précédemment incitent à examiner de nouvelles approches. Les cycles obligatoires d'études devraient ainsi enseigner les bases de la formation linguistique en privilégiant la lecture et l'écriture comme moyens d'acquérir ces compétences. Le développement de l'excellence à une grande échelle aux niveaux primaire et secondaire serait incontestablement une façon d'assurer une certaine pérennité à la langue française et à la culture québécoise dont elle est le pilier.

L'apprentissage du français doit être vu comme un projet global et continu du système d'éducation. Les différents ordres d'enseignement peuvent toutefois se voir attribuer des objectifs différents : acquisition de la langue d'une part, consolidation et amélioration continue de la langue d'autre part. Une vision globale du processus d'apprentissage exige d'établir un cheminement clair, qui dépasse les barrières des cycles et niveaux d'études. En conséquence, le ministère de l'Éducation devrait élaborer un plan de cheminement précis, allant de l'école primaire à l'université, qui permettrait de prendre un certain recul par rapport au cloisonnement de chacun de ces niveaux, en plus de faciliter : 1) la perception d'une vision d'ensemble de la situation et 2) l'élaboration d'interventions globales et coordonnées. La création d'un tel plan vise en quelque sorte à établir la philosophie à la base de l'acquisition des compétences linguistiques.

Concrètement, il est essentiel de réaffirmer que la qualité de la langue, dans l'apprentissage et la vie de l'école, est la responsabilité de tous les intervenants du milieu scolaire. Le premier élément à considérer dans cette optique est la contribution des enseignants dans l'ensemble de leurs tâches. Quel que soit le niveau d'études, l'acquisition des compétences linguistiques ne doit absolument pas se limiter aux cours de français. Cette acquisition doit devenir la base commune aux enseignements de

toutes les disciplines. Nous invitons donc le gouvernement à dicter clairement cette ligne de conduite et à s'assurer que tous en tiennent compte.

En définitive, il faut viser l'excellence. La maîtrise de la langue ne saurait se limiter à l'élite. Elle doit s'étendre à toute la population. Pour cela, l'éducation doit être plus accessible que jamais. Il en va de l'essor de la langue française au Québec.

RECOMMANDATIONS

9. Que dans le but de garantir une certaine pérennité à la langue et à la culture françaises au Québec, le gouvernement et ses partenaires s'emploient à développer l'excellence à grande échelle, aux niveaux primaire et secondaire.

10. Que l'acquisition des compétences linguistiques ne se limite pas aux cours de français, peu importe le niveau d'études. Elle doit devenir la base commune à l'enseignement de toutes les disciplines. Le gouvernement doit clairement dicter la ligne de conduite à suivre et s'assurer que tous en tiennent compte.

11. Que le ministère de l'Éducation élabore un plan de cheminement précis liant tous les niveaux de scolarité.

b) *La langue française au primaire et au secondaire*

i) *L'instruction obligatoire*

L'instruction obligatoire joue un rôle unique dans l'ensemble des institutions composant la société québécoise. En effet, l'ensemble des jeunes Québécois parcourent le système scolaire. Cette situation en fait un instrument social d'une envergure encore inégalée par aucune autre institution. Elle doit donc faire face à une responsabilité cruciale pour le bon fonctionnement de la société québécoise, pour sa cohésion et le développement du potentiel sur la base duquel le Québec pourra construire son avenir.

L'instruction obligatoire est issue d'un pacte social que l'on peut facilement négliger sous le coup des aléas du quotidien des gestionnaires. En effet, étant donné qu'elle constitue le seul niveau du système d'Éducation par lequel tous les jeunes Québécois doivent passer, l'instruction obligatoire est l'instrument de transmission des connaissances minimales exigées de chacun d'eux et sur lesquelles le Québec pourra compter pour assurer son développement. À cet titre, l'instruction obligatoire est inévitablement porteuse d'une préoccupation de l'ensemble de la collectivité pour son avenir dans la mesure où les compétences minimales exigées des jeunes d'aujourd'hui nous permettent d'envisager le Québec de demain.

Les grands débats sociaux portés par la commission Parent dans les années soixante ont mis en tête de liste des priorités sociales le rôle de levier que pouvait jouer une

instruction minimale pour l'ensemble des Québécois. De nos jours, nous pouvons tabler sur un acquis considérable.

Aujourd'hui, il faut aller au-delà des objectifs de démocratisation atteints du point de vue de la scolarisation et du taux de diplômés : il faut maintenant redéfinir l'instruction minimale pour l'ensemble des Québécois concernant la qualité de la formation de base et la maîtrise de la langue française. À nos yeux, la Commission des États généraux de la langue française apporterait une contribution importante si elle se donnait la mission d'insuffler à l'instruction obligatoire un projet clairement exprimé, dont les objectifs traceraient une direction sans ambiguïté dans le parcours de formation des jeunes élèves.

En d'autres mots, il serait essentiel de reconnaître que la qualité de la formation offerte durant les années de scolarité obligatoire est une condition d'accessibilité non seulement à des études supérieures, mais aussi aux formations techniques et au marché du travail. L'État québécois doit donc considérer le niveau de maîtrise de la langue, résultat de la formation offerte du niveau primaire jusqu'au niveau collégial, comme ayant un effet direct non seulement sur la réussite scolaire mais aussi sur l'accessibilité des études universitaires. Par ailleurs, il est important de rappeler que les jeunes Québécois fréquentant le réseau scolaire anglophone doivent, au terme de leur scolarité obligatoire, maîtriser suffisamment le français pour pouvoir vivre et travailler au Québec⁸.

RECOMMANDATION

12. Que l'instruction obligatoire garantisse à tous les Québécois et Québécoises, qu'ils étudient dans les réseaux public ou privé, anglophone ou francophone, qu'ils suivent une instruction professionnelle ou générale, une formation de base de qualité et une maîtrise de la langue française.

ii) La qualité de la langue chez les élèves du primaire et du secondaire

Il apparaît que la majeure partie des difficultés qu'éprouvent les élèves et étudiants québécois relève des compétences de base du langage, c'est-à-dire la grammaire, la syntaxe, l'orthographe, la ponctuation et le vocabulaire.⁹ Cette constatation est troublante dans la mesure où ces habiletés constituent les règles élémentaires à la base de toutes les formes d'expression du langage.

⁸ FAÉCUM, *Mémoire de la FAÉCUM dans le cadre des consultations régionales de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*, Montréal, octobre 2000, Page 18.

⁹ De nombreux diagnostics ont été posés sur le degré de maîtrise du français chez les élèves du niveau pré-collégial. De tels diagnostics reposent notamment sur les résultats obtenus lors des épreuves uniques de français imposées par le ministère de l'Éducation depuis 1985-86 en sixième année du primaire et en cinquième année du secondaire. Sur le plan de l'orthographe, de la syntaxe et de la ponctuation, les résultats sont décevants, mais l'on note tout de même une amélioration sur le plan du fond. Une étude internationale a comparé la performance des élèves québécois de troisième secondaire à celle de leurs collègues français, belges et néo-brunswickois. Supérieurs sur le plan de la structure de texte, les élèves québécois n'obtiennent qu'une moyenne de 64,4 % dans les épreuves d'orthographe et de grammaire, de 56 % pour le lexique et de 52,7 % pour la syntaxe. Dans les trois cas, les Français et les Belges font mieux qu'eux.

Les approches pédagogiques ont considérablement changé au fil des ans. Il y eut une époque où l'acquisition des connaissances linguistiques était subordonnée aux besoins de la communication. Nous assistons cependant aujourd'hui à un retour vers une méthode davantage axée sur ces habiletés de base, qu'il faut enseigner de manière systématique (pour elles-mêmes). L'accent mis sur l'expression orale demeure, mais les autres aspects de la formation sont aussi valorisés. Il est important de faire en sorte que, en ce qui concerne l'apprentissage du français, l'acquisition de ces habiletés cruciales soit l'objectif principal de la scolarité obligatoire, au terme de laquelle les élèves seront bien outillés pour continuer leurs apprentissages. Pour y parvenir, il serait important que les élèves aient bien plus souvent l'occasion de lire et surtout d'écrire (les élèves français rédigent environ un texte toutes les deux semaines alors que les jeunes Québécois ne le font environ qu'au deux mois !). En effet, la valorisation de la langue française passe inévitablement, selon nous, par un apprentissage régulier et cohérent de la littérature, de la première année jusqu'en cinquième secondaire. Valoriser l'enseignement de la littérature, autant que possible, pourrait avoir un effet positif tant sur l'acquisition des connaissances que sur la manifestation la plus fascinante de l'utilisation des règles, des idées et des mots. Nous sommes conscients des problèmes ainsi soulevés (dont l'augmentation de la charge de travail des enseignants) et nous invitons le gouvernement à entrevoir une réorganisation de la tâche professorale afin de permettre un usage plus étendu de cette pratique.

Le secteur professionnel ne doit pas non plus sous-estimer sa responsabilité à l'égard de la langue française. Il est primordial que les élèves de ce secteur acquièrent non seulement la maîtrise générale de la langue, mais également le vocabulaire français propre à leur champ d'études respectif : il en va d'une présence renforcée du français sur le marché du travail.

Évidemment, même si nous avons parlé ici de l'enseignement de la langue (et de la langue d'enseignement), la FEUQ considère que c'est le contenu de l'ensemble des matières qui devra être enrichi. Il est essentiel de bien savoir parler et écrire, mais encore faut-il avoir quelque chose à dire.

RECOMMANDATIONS

13. Que soit élaborée une description de la qualité de la langue attendue d'un élève à la fin du secondaire; que soient développés des instruments appropriés pour évaluer quantitativement et qualitativement les seuils exigés pour obtenir un DES.
14. Que soient ajoutés à la description ministérielle des cours de français des objectifs langagiers en conformité avec la description faite pour le niveau collégial.
15. Qu'en ce qui concerne l'apprentissage du français, que l'acquisition des habiletés de base du langage (grammaire, syntaxe, ponctuation et vocabulaire) soit l'objectif principal de la scolarité obligatoire.
16. Que les élèves du secteur professionnel acquièrent non seulement la maîtrise générale de la langue, mais également le vocabulaire français propre à leur champ d'études respectif.

17. Que soient établies des conditions propres à favoriser le développement de pratiques, de suivis individuels des élèves sur le plan de la qualité de la langue, notamment en diminuant le nombre d'élèves par professeur.
18. Que le ministère de l'Éducation prenne les mesures nécessaires pour que chaque élève du primaire et du secondaire ait à sa disposition son propre manuel de français, sa propre grammaire et son propre dictionnaire¹⁰.
19. Que les élèves aient plus souvent l'occasion de lire et, surtout, d'écrire. Le gouvernement devrait procéder à une réorganisation de la tâche professorale afin de permettre un usage plus étendu de ces pratiques.
20. Que l'enseignement de la littérature québécoise et étrangère au primaire et au secondaire se fasse de façon plus méthodique en définissant un cursus continu liant les deux niveaux d'enseignement.
21. Que la formation professionnelle promeuve l'usage du français correct des spécialisations acquises.
22. Que soient mis à contribution les retraités compétents (enseignants, parents, etc.) intéressés à participer à la formation linguistique des jeunes Québécois.
23. Que soient organisés des événements linguistiques (conférences, dictées publiques, concours littéraires, de rédaction, de diction, etc.).

iii) La sanction générale des compétences linguistiques à la fin du secondaire

C'est aux cycles primaire et secondaire qu'il revient de former des élèves qui sauront maîtriser la langue. La réussite de l'épreuve uniforme du collégial est d'ailleurs directement reliée à la moyenne obtenue lors du cours de français de cinquième secondaire. En effet, les performances obtenues lors de l'épreuve uniforme du collégial de français se reflètent dans les résultats de l'examen sanctionnant le cours de français de cinquième secondaire. En conséquence, on peut affirmer que la formation linguistique obtenue au secondaire a une forte incidence sur l'apprentissage ultérieur du français. Il s'agit là d'une raison additionnelle pour mettre l'accent sur la formation linguistique au secondaire.

Une vision globale de l'apprentissage de la langue au sein du système d'éducation implique nécessairement la sanction générale des compétences linguistiques à la fin du secondaire de façon à pouvoir non seulement contrôler le niveau atteint par les étudiants des niveaux supérieurs, mais également celui des personnes se dirigeant vers le marché du travail. De plus, un tel changement inciterait les cégeps, mais aussi les universités, à réviser leurs critères quant aux compétences linguistiques nécessaires pour atteindre un niveau de maîtrise supérieure de la langue tel qu'exigé dans toute formation supérieure.

¹⁰ Conseil de la langue française, *Maîtriser la langue pour assurer son avenir : avis à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française*, Québec, 1998, Recommandation 2.

Conséquemment, il est primordial que la sanction générale des compétences linguistiques à la fin du secondaire demeure, mais des changements appropriés devraient permettre de la rendre véritablement efficace et de mesurer avec justesse les compétences linguistiques des élèves québécois. Rappelons que l'évaluation actuelle semble comporter plusieurs failles : «un élève pourrait avoir plusieurs fautes dans son texte [...] et avoir une note au-dessus de 60»¹¹; les élèves connaissent les sujets d'avance et ils ont droit à des «feuilles de préparation», à une grammaire, à un recueil de conjugaisons et à un dictionnaire même si l'examen «permet» un nombre de fautes de grammaire et d'orthographe quasi illimité.

Cela pourrait expliquer pourquoi le taux de réussite à cet examen est plutôt élevé (89,1% en juin 1999) sans que la qualité de la langue des cégépiens puisse être considérée satisfaisante par les professeurs des cégeps.

La mise en place d'un examen uniforme sanctionnant les connaissances linguistiques à la fin des études primaires, comme semblait le souhaiter le ministre de l'Éducation, François Legault,¹² pourrait aussi faire partie d'un plan de cheminement liant tous les niveaux d'études. Toutefois, il convient de préciser que les examens ne devraient en aucun cas être utilisés pour comparer publiquement les écoles, pour mesurer leur «performance».

RECOMMANDATION

24. Que les critères et les normes de réussite de l'épreuve uniforme de français du secondaire soient révisés à la hausse pour permettre une réelle vérification des compétences linguistiques des élèves, en ayant recours, en plus de la production écrite, à une évaluation objective et décontextualisée du code (grammaire, syntaxe, ponctuation et vocabulaire).

iv) L'application du chapitre sur la langue d'enseignement de la Charte de la langue française au niveau collégial

L'application du chapitre sur la langue d'enseignement de la Charte de la langue française a eu un impact considérable sur l'intégration des allophones au réseau scolaire francophone, et ce, même au niveau collégial. L'outil juridique important que fut la Charte de la langue française dans l'aménagement linguistique au Québec a fait passer la proportion d'allophones décidant de poursuivre leurs études collégiales en français de moins de 13 % en 1974 à plus de 46 % en 1994, soit quelques années après l'arrivée des enfants de la loi 101 au collégial. Nous croyons que les mesures juridiques actuelles sont suffisantes pour assurer la progression du français comme langue d'enseignement dans la population allophone québécoise sans devoir les contraindre davantage.

¹¹ Lise Ouellet, responsable du programme de français au MEQ, dans Le Devoir du 1^{er} mars 2001, «L'examen de français du ministère : une fumisterie».

¹² Marie-Andrée Chouinard, «Legault veut un examen national en 6^e», Le Devoir, 26 février 2001, pp. A1 et A8.

Avec la sanction des compétences linguistiques à la fin de la période d'instruction obligatoire (cinquième secondaire), il ne nous apparaît pas nécessaire, pour l'instant, de restreindre davantage la liberté linguistique en ce qui a trait à la poursuite d'études supérieures. Ce qui distingue le secteur collégial des autres niveaux d'enseignement réside notamment dans la responsabilisation de l'étudiant par rapport à son cheminement académique, responsabilisation qui va nécessairement de pair avec une plus grande liberté de choix. Cette responsabilisation est un facteur important pour la réussite scolaire et l'affirmation de l'individu dans la société. Le choix de la langue d'étude participe sans aucun doute à cette responsabilisation et à cette liberté qui transforment peu à peu l'adolescent du secondaire en jeune adulte universitaire.

Cependant, sans la maîtrise de la langue française, pas de liberté de choix ni de responsabilisation... Pour cela, il est impératif que l'instruction obligatoire dote tous les Québécois et Québécoises d'une maîtrise de la langue française qui leur permettra de participer au projet collectif québécois.

Toutefois, si la tendance récente des allophones, qui choisissent de plus en plus les cégeps anglophones, devait se confirmer, l'État aurait le devoir d'agir pour y mettre fin. En aucun cas, il ne faudrait permettre que les progrès constatés au cours des années 1990 quant à la place de la langue française, dans toutes les sphères de l'activité humaine, ne soient remis en cause. Nous l'avons dit, ces progrès doivent être considérés comme un bien collectif.

À l'instar du système d'éducation, le monde du travail a lui aussi un impact majeur sur le choix de la langue d'usage. C'est donc également vers ce secteur d'activités de la société québécoise que les efforts doivent être tournés pour davantage accentuer le caractère français de celle-ci et assurer ainsi un rayonnement adéquat du français.

POSITION

La FEUQ est d'avis que les mesures juridiques actuelles sont suffisantes pour assurer la progression du français comme langue d'enseignement dans la population allophone québécoise en autant que l'instruction obligatoire dote tous les Québécois et Québécoises d'une maîtrise de la langue française qui leur permettra de participer au projet collectif québécois. Pour l'instant, nous jugeons que de nouvelles contraintes ne sont pas nécessaires. Toutefois, si la tendance récente des allophones à choisir de plus en plus les cégeps anglophones devait se confirmer, l'État aurait le devoir d'agir pour y mettre fin. En aucun cas, il ne faudrait permettre que les progrès constatés au cours des années 1990 quant à la place de la langue française, dans toutes les sphères de l'activité humaine, ne soient remis en cause. Nous l'avons dit, ces progrès doivent être considérés comme un bien collectif.

c) *La langue française au collégial*

i) La qualité de la langue chez les étudiants au cégep

Compte tenu des faiblesses constatées à la sortie de l'enseignement secondaire, on ne s'étonnera nullement des difficultés éprouvées par les étudiants du niveau collégial. Si ces faiblesses ne sont pas comblées au cégep, elles bloqueront l'accès de certains étudiants à l'université ou, à défaut, les suivront tout au long de leurs études universitaires. Les exigences ne devraient donc, en aucun cas, être revues à la baisse. Il importe plutôt de donner aux cégépiens des outils (dans une perspective temporaire) qui leur permettront de pallier les lacunes de leur formation antérieure, notamment par le biais de cours d'appoint et de centres d'aide.

Certes, les cours de français doivent faire l'objet d'une révision impliquant, par exemple, la rédaction d'un plus grand nombre de textes, même s'il faut, pour cela, réévaluer la tâche des enseignants concernés. L'importance de la maîtrise de la langue devrait ainsi se faire sentir dans tous les cours. L'évaluation des travaux ne devrait pas se limiter aux domaines de spécialisation : il faut tenir compte de la qualité de la langue. Naturellement, une telle politique ne peut réussir sans la participation et la collaboration du personnel enseignant, qui devra disposer d'une formation adéquate et d'une réorganisation conséquente du travail.

Il faut également, tout comme pour le secteur professionnel au secondaire, que les élèves du secteur technique acquièrent non seulement la maîtrise générale de la langue, mais également le vocabulaire français propre à leur champ d'études respectif : il en va d'une présence renforcée du français sur le marché du travail.

RECOMMANDATIONS

25. Que les élèves du secteur technique acquièrent non seulement la maîtrise générale de la langue, mais également le vocabulaire français propre à leur champ d'études respectif.
26. Que l'évaluation des travaux d'élèves dans toutes les disciplines tienne compte de la langue comme un élément fondamental.
27. Que les élèves des collèges écrivent plus de textes et que, pour atteindre cet objectif, l'on réévalue la tâche des enseignants de français.
28. Que soient mis en place des services d'aide en français.

ii) La sanction générale des compétences linguistiques à la fin du cégep

À l'heure actuelle, la sanction générale des compétences linguistiques a lieu à la fin du cours collégial. Cette épreuve uniforme introduite en 1992 par la direction de l'enseignement collégial permet de vérifier les compétences linguistiques de l'ensemble des étudiants pré-universitaires et de ceux des secteurs techniques du réseau collégial. Depuis 1996, la réussite de l'épreuve uniforme de français est devenue une condition à l'obtention du diplôme d'études collégiales. Cette manière de procéder permet notamment de réserver l'enseignement de la langue fondamentale (grammaire

orthographe, syntaxe, etc.) aux programmes universitaires exigeants des compétences linguistiques spécifiques. Il est primordial qu'une telle sanction demeure, mais des changements appropriés devraient permettre de la rendre véritablement efficace et de mesurer avec justesse les compétences linguistiques des étudiants québécois.

Les résultats de l'épreuve ministérielle de français du collégial permettent de porter un jugement. En 1996, 81,2 % des 13 500 personnes à avoir effectué l'épreuve l'ont réussie avec un résultat moyen de 71,6 %. Ce résultat global se décompose en résultats partiels qu'il convient d'examiner plus en détail. D'abord, c'est sur le plan de l'organisation du texte que les étudiants ont eu un maximum de points (moyenne de 78,5 %). L'évaluation du contenu du texte révèle un résultat moyen de 74,2 %. Cependant, c'est sur le plan de la qualité de la langue que le bât blesse. En effet, la note moyenne n'a été que de 62,9 % ! L'analyse des résultats pour l'année 1998-1999 permet toutefois de cibler les faiblesses des étudiants : si l'on se fie aux critères établis pour l'évaluation du degré de maîtrise de la langue fondamentale (orthographe, grammaire et syntaxe), plus de 45 % des étudiants n'atteignent que le niveau «suffisant» ou inférieur, et ce, même s'ils ont droit à des ouvrages de référence. Compte tenu de ces résultats, il semble évident que c'est au niveau fondamental que des efforts doivent être faits pour obtenir une amélioration notable des compétences linguistiques des étudiants.

Précisons que pour réussir l'épreuve, les étudiants doivent obtenir une note globale de 60 % et au moins 50 % pour chacun des critères susmentionnés... Il y a lieu ici de s'interroger non seulement sur le niveau des résultats de l'épreuve, mais également sur la signification de la réussite comme certification de la maîtrise de la langue française.

Presque dix ans après l'introduction de l'épreuve uniforme, les critiques à l'égard des compétences linguistiques des étudiants universitaires sont toujours aussi fréquentes et plus que jamais justifiées. Pourtant, les statistiques les plus récentes sur l'épreuve uniforme de français démontrent que près de 90 % des étudiants réussissent à franchir cette étape sans trop de difficulté. Une révision à la hausse des critères et des normes de réussite de cette épreuve s'impose pour permettre une réelle vérification des compétences linguistiques de la population estudiantine québécoise.

RECOMMANDATION

29. Que les critères et les normes de réussite de l'épreuve uniforme de français du secteur collégial soient révisés à la hausse pour permettre une réelle vérification des compétences linguistiques des étudiants, en ayant recours, en plus de la production écrite, à une évaluation objective qui fasse exclusivement appel à la connaissance des règles fondamentales de la langue écrite (grammaire, syntaxe, ponctuation et vocabulaire).

iii) Transition du cégep à l'université

Présentement, la formation générale offerte au niveau collégial prépare mal au premier cycle universitaire. Il est donc indispensable d'établir un meilleur arrimage entre la formation collégiale et la formation universitaire selon une chaîne continue d'acquisition des connaissances.

Il existe un parcours de formation qui doit être respecté. Les différents cycles de la formation universitaire doivent pouvoir compter sur une excellente formation au collégial. Les études collégiales, peu importe le domaine d'études et l'établissement, devraient avoir pour objectifs :

- l'acquisition d'une culture générale;
- l'acquisition de connaissances générales de son domaine et des disciplines qui y sont reliées;
- le développement de compétences en méthodologie de recherche dans son domaine;
- le développement de capacités d'analyse et de rédaction.

Il n'est pas fait mention ici d'aptitudes telle la maîtrise de la langue française (composition et compréhension de la langue orale et écrite) parce que cela constitue une responsabilité des écoles primaires et secondaires.

Les objectifs des études collégiales et ceux des études de premier cycle universitaire devraient être perçus comme un parcours continu afin d'éviter, dans la mesure du possible, aux étudiants en provenance de la formation générale ou professionnelle des cégeps de revoir inutilement certains enseignements. C'est pourquoi, il est nécessaire que les diplômés d'études collégiales (DEC) assurent la réussite de certains objectifs d'apprentissage qui ne seraient pas repris par la suite.

RECOMMANDATIONS

30. Que les objectifs des études collégiales et ceux des études de premier cycle universitaire soient perçus comme un parcours continu afin d'éviter, dans la mesure du possible, aux étudiants en provenance de la formation générale ou professionnelle des cégeps de revoir inutilement certains enseignements. C'est pourquoi, il est nécessaire que les diplômés d'études collégiales (DEC) sanctionnent l'authentique réussite de certains objectifs d'apprentissage qui n'auraient pas à être repris par la suite.

d) Les conditions d'admission à l'université

L'arrimage des programmes du cégep et de l'université aurait un impact direct sur le processus de sélection des universités pour l'admission des étudiants dans les divers programmes de baccalauréat. L'arrimage serait rendu possible par le respect des prémisses suivantes :

- L'obtention d'un DEC certifie l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires pour la poursuite d'un programme de baccalauréat dans le même champ d'études;
- Les objectifs d'un même DEC ne varient pas d'un cégep à l'autre et la qualité de ces DEC est équivalente dans les différents établissements;

Ces conditions sont celles qui garantissent une transition idéale entre le niveau collégial et le niveau universitaire.

3) La place et la qualité de la langue française à l'université

a) Introduction : La langue française et le rôle de l'université

L'université est la pierre angulaire du développement culturel, scientifique, économique et social du Québec. Elle est au centre du développement culturel des régions, elle est un milieu d'intégration pour les allophones en plus d'être, évidemment, un milieu de formation, de socialisation, de transmission des connaissances et un lieu de formation des maîtres.

Depuis le début du XIX^e siècle, et plus particulièrement depuis les cinquante dernières années, le Québec a pu compter sur les universités et les universitaires pour saisir les réalités changeantes, entreprendre et mener à terme les transformations sociales. Plus que tout autre institution, l'université est à même de saisir l'importance de la contribution des universités et des universitaires.

L'université, tout comme le cégep, doit poursuivre la consolidation des compétences linguistiques tout en introduisant les étudiants à des formes de plus en plus complexes de communication écrite. Elle a même un rôle majeur à jouer au moment où les étudiants entreprennent leur immersion dans le langage scientifique, traditionnellement dominé par l'anglais. Toutefois, en ce qui a trait à l'apprentissage du français, l'institution universitaire ne devrait pas avoir à suppléer aux niveaux précédents du système d'éducation. Il n'est pas de la responsabilité de cette dernière d'enseigner les bases du langage. Souhaitons qu'un redressement de la situation permettra enfin aux universités de concentrer tous leurs efforts à l'accomplissement de leurs missions fondamentales.

b) La qualité de la langue chez les étudiants

On pourrait présumer que les étudiants universitaires ayant déjà complété un grand nombre d'années dans le système d'éducation ne devraient plus éprouver de trop grandes difficultés linguistiques. Or, les rares études existant sur le sujet font état de résultats étonnants. La première étude a été réalisée en 1975 par Conrad Bureau et consiste en une analyse de la langue des étudiants de la Faculté des lettres de l'Université Laval. Après analyse des résultats, l'auteur mentionne qu'«étant donné le fort pourcentage d'erreurs d'orthographe et de morphosyntaxe [environ 80 % de l'ensemble des fautes], d'après les deux enquêtes, on peut conclure que la connaissance du français écrit n'est pas suffisante, dans la population étudiée, pour permettre d'entreprendre des études universitaires sans difficulté». Comme ces données datent de plus d'un quart de siècle, il faut faire appel à des études plus récentes. Ainsi, le rapport préliminaire d'une enquête menée à l'Université de Montréal en 1999-2000 nous apprend qu'il existe, parmi les «unités académiques», un large consensus voulant que l'institution mette en place des

moyens visant à aider les étudiants de premier cycle à améliorer leurs compétences en français lu (70 %), écrit (92 %) et parlé (84 %).

Ces constatations sont particulièrement problématiques si l'on considère que les habiletés de communication (surtout les habiletés écrites) deviennent de plus en plus importantes dans toutes les sphères de notre activité, sous la pression de la francisation des entreprises et du développement de certains secteurs d'activité. Pour les étudiants universitaires, le problème est d'autant plus criant que le langage permet l'acquisition et la diffusion des connaissances. Sur le marché du travail, les employeurs sont de plus en plus insatisfaits de la qualité de la langue d'usage au travail, c'est pourquoi la maîtrise de la langue orale et écrite semble en voie de devenir le premier critère d'embauche. De tels constats incitent à la réflexion en vue de remédier à cette situation.

RECOMMANDATIONS

31. Que le ministère de l'Éducation fournisse aux universités les ressources nécessaires pour que leurs étudiantes et étudiants diplômé(e)s maîtrisent la langue française, plus particulièrement en les incitant à parfaire cette maîtrise tout au long de leurs études universitaires :

- Que soit évaluée la compétence linguistique des nouveaux étudiants n'ayant pas obtenu la sanction générale des compétences linguistiques du collégial, et ce, dès le début de leurs études de premier cycle;
- Que les cours d'appoint, destinés à surmonter des carences sérieuses en français (et qui ne sont pas crédités) soient offerts gratuitement;
- Que soient mis en place des services d'aide en français (ateliers gratuits, conseils pour la rédaction des travaux, des mémoires et des thèses, sites linguistiques, etc.). Ces services d'aide pourraient être offerts par des étudiants d'études françaises dans le cadre d'un tutorat crédité;
- Que des cours de rédaction technique soient généralisés.

32. Que la formation linguistique, au lieu de se traduire par des programmes standardisés, soit plutôt adaptée aux carences diagnostiquées.

c) Le français dans les domaines d'études demandant des compétences linguistiques particulières

i) La formation des maîtres

La révision à la hausse des critères d'évaluation et le développement de l'excellence dans l'éducation passent par des changements importants dans la formation des maîtres. Plus qu'une profession, la carrière d'enseignant constitue une fonction sociale fondamentale qui exige de recevoir la meilleure formation possible. La réintroduction massive des cours de contenu linguistique (notamment le français fondamental) dans les programmes

universitaires d'enseignement permettrait d'améliorer cette formation en redonnant au français la place qui lui revient.

Nous ne disposons pas de données faisant état de la maîtrise du français chez les enseignants déjà en poste. Nous pouvons cependant nous intéresser à la maîtrise du français chez les étudiants en sciences de l'éducation ainsi qu'à la formation qu'ils reçoivent dans ce domaine.

En 1996, le professeur Gilles Bibeau de la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal disait des compétences linguistiques de ses étudiants que «seulement 15 % d'entre eux sont très bons en français et mériteraient un A; 30 % sont bons avec un B; 15 % sont moyens (C) et les autres sont carrément médiocres (D et E). Ces trois dernières catégories font corriger leurs travaux par leurs pairs». Voilà un témoignage qui en dit long... Malgré ces problèmes, la réforme des programmes de formation initiale des maîtres a diminué l'importance accordée à l'apprentissage du français.. La FEUQ comprend mal ces changements d'autant plus que les enseignants doivent servir de références et de modèles. Comment peut-on s'attendre à ce que la transmission des connaissances linguistiques puisse s'effectuer dans de telles conditions ? Nous déplorons le fait que les futurs enseignants ne reçoivent pas une formation adéquate et à la hauteur de leurs responsabilités futures. Dans l'avenir, il faudra s'assurer que la formation initiale des maîtres soit mieux arrimée aux attentes du système d'éducation et de la société. De plus, si nous voulons que l'apprentissage du français devienne réellement la responsabilité de tous les intervenants du milieu scolaire, il est impératif que l'ensemble des enseignants bénéficie d'une formation linguistique solide et que des mesures concrètes soient mises en place afin de s'assurer de cette maîtrise du français, autant chez les futurs maîtres que chez ceux déjà en place.

Ce sont probablement l'école et les maîtres qui portent la responsabilité la plus lourde dans la transmission d'une langue de qualité. Si on veut agir sur la transmission de cette langue, il faudra inévitablement hausser les exigences linguistiques de la formation des maîtres¹³.

À la lumière de la récente réforme dans l'éducation primaire, un enseignement adéquat de la langue à ce niveau implique nécessairement une cohésion avec la formation des futurs maîtres. Toute réforme réelle du système doit commencer par cette étape cruciale. L'enseignant transmet une certaine connaissance objective et sert de modèle à l'élève. Sa formation est primordiale pour que les objectifs de la réforme soient atteints et pour que le français puisse s'épanouir dans le système d'éducation.

Les statistiques inquiétantes se multiplient tant pour les futurs enseignants du secondaire que pour ceux du primaire. En effet, en mars 2000, le Centre d'évaluation du rendement en français écrit (CEFRANC) révélait que, depuis 1996, plus d'un futur enseignant sur cinq échouait le test de langue française qu'il effectue à la demande des commissions scolaires de la région métropolitaine. À la même époque, les personnes admises dans le programme d'enseignement de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) échouaient le test d'admission dans une proportion de 50%. Compte tenu de l'importance de la

¹³ OUELLON Conrad, *Politique adoptée par le comité d'agrément des programmes de formation à la l'enseignement*, Sherbrooke, janvier 2001, Page 3.

profession d'enseignant pour la société en général et plus encore pour l'affirmation de la langue française, on se doit de constater que le système actuel n'est pas en mesure de perpétuer une tradition d'excellence linguistique même pour ceux qui doivent se faire les porte-étendards du français dans l'éducation.

À l'intérieur même de la formation, dans les programmes universitaires, il est important de réintroduire davantage de cours au contenu linguistique. Ces dernières années, la plupart des universités francophones ont réduit le nombre de crédits accordés au contenu pour mettre l'accent sur la technique pédagogique. Dans le but d'établir une véritable culture de la langue dans l'éducation, il est important que les enseignants puissent transmettre une certaine passion du français à leurs élèves. Les cours de littérature devraient prendre une place importante dans la formation des maîtres qui devraient être en mesure de satisfaire la curiosité de tous les élèves et de veiller à leur progression.

Dans un autre ordre d'idées, les enseignants de toutes les matières devraient pouvoir effectuer un contrôle réel de la compétence linguistique des étudiants. En principe, ils devraient être des experts de la langue fondamentale (grammaire, orthographe, syntaxe, ponctuation).

L'absence dans la société et dans l'éducation d'une culture de l'excellence entraîne une baisse constante des critères à tous les niveaux. Des changements de fonds s'imposent donc dans ce milieu où se satisfaire de moins que l'excellence signifie s'engager dans la spirale de la médiocrité.

Il faudrait réétudier les programmes de formation des maîtres pour s'assurer que tous les professeurs qui enseignent en français ou qui enseignent le français aient acquis une maîtrise supérieure de la langue française. À partir du moment où l'on admet le principe que tous les enseignants doivent être responsables de la formation en français, peu importe leur matière, il faut s'assurer que l'ensemble du personnel enseignant ait acquis une maîtrise supérieure de la langue française. Il faut donc que l'acquisition d'une langue correcte, tant à l'oral qu'à l'écrit, devienne une dimension majeure de la formation des maîtres. Cela est encore plus vrai pour les maîtres de français. En somme, les futurs enseignants devraient recevoir une formation appropriée et à la hauteur de leurs responsabilités futures : un enseignement valable de la langue repose sur la compétence des enseignants. Pour cela, il est impératif de maintenir une évaluation stricte pour les futurs maîtres¹⁴.

Ces différentes mesures risqueraient forcément de restreindre l'accès aux programmes d'enseignement. Le personnel enseignant du réseau québécois étant sur le point d'être largement renouvelé, nous pouvons craindre, à court ou à moyen terme, une pénurie des ressources humaines dans ce domaine. Toutefois, nous croyons que des corrections nécessaires devraient être apportées aux niveaux structurels plutôt que dans l'abaissement des critères d'admission aux programmes universitaires. La formation des maîtres est le point de départ d'un rehaussement du niveau des critères dans l'ensemble du système. La profession d'enseignant est de première importance et la société

¹⁴ Conseil de la langue française, *Maîtriser la langue pour assurer son avenir : avis à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française*, Québec, 1998, Premier objectif, recommandation 4.

québécoise ne doit pas sacrifier la sélection des candidats ou leur formation pour des objectifs relevant de l'urgence ou du court terme.

RECOMMANDATIONS

33. Que les universités s'assurent que la formation initiale des maîtres soit mieux arrimée aux attentes du système d'éducation et de la société, notamment en ce qui a trait à la maîtrise de la langue.
34. Que davantage de cours au contenu linguistique soient réintroduits dans les programmes universitaires de formation des maîtres.
35. Que soit maintenue une vérification stricte pour les futurs enseignants, de l'admission jusqu'à l'attribution des diplômes.
36. Que le ministère propose une évaluation uniforme de la langue conditionnelle à l'obtention d'un baccalauréat en enseignement.
37. Que le ministère de l'Éducation incite les universités à préparer les futurs enseignants et enseignantes de telle façon qu'ils soient aussi préoccupé(e)s de la langue dans laquelle ils (elles) enseignent que de leur domaine de spécialisation.
38. Que la sélection des enseignants tienne compte de la maîtrise des compétences linguistiques.

ii) Les communications

La qualité de la langue des médias présente des lacunes importantes. Compte tenu du temps très élevé que la population consacre à l'écoute de la télévision et de la radio et à la lecture des journaux et des publications électroniques, l'usage public de la langue devrait se faire dans un excellent français. Telle n'est cependant pas la réalité. Le langage familier est omniprésent à la radio et à la télévision, les anglicismes pullulent dans tous les médias, les fautes d'orthographe sont innombrables malgré les outils informatiques mis à la disposition des rédacteurs.

Les communicateurs, dont la formation linguistique semble vraisemblablement insuffisante, nous poussent à croire qu'ils sont parmi les principaux responsables de la mauvaise qualité de la langue dans les médias. Mais ce problème est loin d'être insurmontable. S'il est vrai que les médias reflètent la société dans laquelle ils évoluent, ils peuvent néanmoins être autre chose qu'un simple miroir du français moyen qui s'écrit et se parle. La qualité de la langue écrite dans les journaux des années 50 et 60 n'a rien à envier à celle d'aujourd'hui. Les émissions pour enfants présentées à la télévision de Radio-Canada il y a 30 ou 35 ans étaient tournées dans un français bien meilleur que celui de leurs auditeurs. Une politique volontariste, inscrite dans un projet global d'amélioration de la qualité de la langue, pourrait certainement être mise de l'avant. La langue que parlent et écrivent les professionnels de la communication doit faire l'objet d'une analyse minutieuse (sinon d'une surveillance quotidienne) et d'une notable

amélioration. Il faut également revoir la formation linguistique dans les programmes de journalisme et de communication.

RECOMMANDATIONS

39. Que la formation des communicateurs soit améliorée et que les programmes de communication, spécialement ceux de journalisme, assurent la maîtrise d'un niveau supérieur de français¹⁵.

40. Qu'en collaboration avec les universités et le secteur privé (organes de presse, maisons d'édition), l'État participe au renforcement des moyens intellectuels nécessaires à l'amélioration de la qualité de la langue dans les médias¹⁶:

- Que soit créée une chaire universitaire sur la langue des médias;
- Qu'une aide financière adéquate soit attribuée aux chercheurs et éditeurs, les mieux placés pour publier le plus vite possible les ouvrages de référence, dictionnaires et autres, lesquels permettront de décrire l'usage tel qu'il existe au Québec;
- Qu'un programme d'action soit mis sur pied dans les établissements d'enseignement supérieur pour rehausser le niveau de compétence des futurs professionnels de la langue, dont les journalistes;
- Que soient créés, en collaboration avec les organes de presse intéressés, des programmes de perfectionnement pour les journalistes déjà dans le métier.

d) Une politique linguistique institutionnelle

i) La responsabilité des universités québécoises¹⁷

L'université québécoise doit assumer ses responsabilités par rapport à la survie et à l'épanouissement de la langue dans notre société. La diffusion de la science en langue française, la formation et le contrôle efficace de la qualité linguistique des étudiants doivent constituer des priorités pour le réseau universitaire québécois. Une politique nationale sur la langue dans les universités permettrait de compléter les politiques intérieures déjà adoptées par les différentes universités et éviterait les dérapages dus à la normalisation d'une formation plurilingue, devenue incontournable dans certaines disciplines.

Tout en reconnaissant les particularités de son milieu d'action, l'institution universitaire ne peut oublier son appartenance à la société québécoise. Depuis de nombreuses années,

¹⁵ Conseil de la langue française, *Maîtriser la langue pour assurer son avenir : avis à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française*, Québec, 1998, Deuxième objectif, recommandation 2.

¹⁶ RAUNET Daniel, *Les médias : bilan et perspective*, Sherbrooke, janvier 2001, page 25.

¹⁷ Tiré du *Mémoire de la FAÉCUM dans le cadre des consultations régionales de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*.

le gouvernement québécois est le principal pilier du projet collectif «vivre en français au Québec». Parmi les moyens mis en œuvre pour concrétiser cet objectif, on peut noter les différentes politiques linguistiques adoptées par les ministères et organismes gouvernementaux. Les universités ne sont pas soumises à ces orientations, mais comme l'a souligné aux membres du Comité ad hoc sur la place du français à l'Université de Montréal, Monsieur Jean-Claude Corbeil, sous-ministre associé responsable de l'application de la politique linguistique, elles ont malgré tout des responsabilités en cette matière.

L'université québécoise francophone a un rôle exemplaire à jouer par rapport à la langue française. Par le biais de ses missions d'enseignement et de recherche, elle contribue au maintien et à la qualité du français au Québec. On doit être conscient que la langue d'enseignement à l'université est le français, sauf, bien entendu, lorsque l'objet d'étude est lui-même une autre langue. Nous devons affirmer avec force ce principe. Par exemple, l'Université de Montréal, en intégrant le français à son identité institutionnelle, véhicule une certaine vision des choses que ses étudiants choisissent d'accepter.

La langue d'enseignement concerne également le choix du matériel pédagogique et didactique. Les différentes enquêtes portant sur la langue des manuels utilisés dans les cours universitaires de premier cycle font état de résultats variés, qui dépendent largement du domaine d'études. Ainsi, les manuels de langue française sont d'utilisation beaucoup plus courante en sciences humaines qu'en sciences pures et appliquées. Bien que le choix des ouvrages doit avant tout être guidé par des impératifs de qualité, il faut encourager l'université à augmenter la proportion de manuels de langue française. Par conséquent, à qualité équivalente et seulement dans ce cas, le choix devrait toujours porter sur des documents en français. Il en va de même pour les achats et abonnements des bibliothèques. Ces dernières ont pour mission de maintenir et de développer les ressources documentaires et de les rendre accessibles à la communauté universitaire. Les bibliothèques pourraient ainsi contribuer de manière significative au rayonnement de l'information scientifique francophone en favorisant l'acquisition de documents en français.

Le choix des logiciels devrait lui aussi refléter nos préoccupations à l'égard de la langue. Il faut veiller à ce que la version française des logiciels utilisés dans les institutions universitaires soit disponible pour tous, en gardant à l'esprit que plusieurs logiciels spécialisés ne sont disponibles qu'en anglais.

Les politiques linguistiques adoptées par chaque établissement n'iraient pas à l'encontre du principe d'autonomie du système universitaire québécois, car il reviendrait à chacun d'adopter son propre cadre de référence, en tenant compte de sa situation géographique et de ses autres caractéristiques¹⁸. La prédominance du français dans les communications au sein des universités francophones et l'affirmation d'une volonté de faire du français la langue principale des livres et notes de cours, peu importe le niveau, devraient faire partie de cette politique. Le néant réglementaire actuel ne permet pas de régler les nombreux problèmes linguistiques présents dans les universités québécoises.

¹⁸ Voir SPUQ, *La sauvegarde du français dans le réseau des universités de langue française du Québec*, Montréal, octobre 2000, Page 13.

Le gouvernement devrait donc mettre de l'avant des mesures pour que les universités se dotent de politiques linguistiques qu'elles auront, par respect pour leur autonomie, élaborées elles-mêmes.

RECOMMANDATIONS

41. Que le ministère use de son autorité morale à l'endroit des universités afin qu'elles se dotent d'une politique linguistique qui assure au français la place qui lui revient ou qui devrait lui revenir, et ce, en tenant compte de la mission des universités et du contexte dans lequel elles opèrent.

42. Que des politiques linguistiques institutionnelles encadrent les diverses mesures de valorisation et de promotion de la langue française à l'université.

ii) L'encadrement législatif

Actuellement, aucune loi ne régit la langue d'enseignement ou de travail dans les universités québécoises de langue française. À l'heure actuelle, les universités québécoises sont, libres d'adopter des politiques sur la reconnaissance du français. La plupart des universités francophones ont effectivement adopté une telle politique. Toutefois, bien souvent, leur application relève des directions facultaires ou départementales, du coup une telle décentralisation ne permet pas de superviser adéquatement leur mise en œuvre. Par ailleurs, les changements qui s'opèrent depuis quelques années exigent une révision des moyens utilisés afin de renforcer le caractère français des universités. On pense par exemple à la diversification de la clientèle étudiante et, surtout, à la pénétration de l'anglais par l'intermédiaire des instruments informatiques qui occupent une place prépondérante. La nécessité et l'urgence de faire face à ces nouvelles réalités obligent l'État à entreprendre de nouvelles initiatives.

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, le gouvernement devrait mettre de l'avant des mesures pour que les universités se dotent de politiques linguistiques qu'elles auront, par respect pour leur autonomie, élaborées elles-mêmes. Néanmoins, il appartient à l'État de développer un cadre de référence de manière à rendre la politique linguistique adoptée par chaque université en conformité avec la Charte de la langue française et compatible avec les grandes orientations destinées à promouvoir le français. La politique linguistique de chaque établissement devrait être suffisamment détaillée pour embrasser toutes les activités de la vie universitaire : recherche et création, enseignement, colloques, congrès, réunions diverses, choix des ouvrages, logiciels, etc.

RECOMMANDATIONS

43. Que soient ajoutées à la Charte de la langue française des dispositions prévoyant l'obligation pour chaque établissement de langue française de se doter d'un cadre de référence assurant le caractère français de l'établissement.

44. Qu'une déclaration de principe sur la langue d'usage à l'université s'appliquant à l'ensemble du réseau soit insérée dans la Loi de l'Université du Québec.¹⁹

¹⁹ Voir SPUQ, *La sauvegarde du français dans le réseau des universités de langue française du Québec*, Montréal, octobre 2000, Page 13.

4) Science, recherche et nouvelles technologies : la langue en contexte de mondialisation

a) Introduction

L'organisation de la recherche et l'avancement de la science prennent, depuis quelques années, une importance croissante en ce qui a trait au développement de la société québécoise. Cette tendance s'observe d'ailleurs dans l'ensemble des pays de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique). Si elles peuvent effectivement contribuer au renforcement de la société québécoise, on note cependant que la recherche et la science sont toujours davantage liées aux forces globalisantes mondiales. L'anglicisation de la communication scientifique de même que la primauté des revues américaines dans le marché de la publication et du prestige scientifique en sont des manifestations éloquentes.

Fortement liées à la culture d'un peuple, la recherche et la science doivent pouvoir exister dans l'espace francophone auquel prend part le Québec. À cet effet, il convient de soutenir avec vigueur l'appropriation d'une culture scientifique par les citoyens de manière à en faire un vecteur démocratique de la culture québécoise. Les communicateurs scientifiques et les chaînes de diffusion doivent être soutenus, mais il importe aussi de mettre à contribution les chercheurs et scientifiques québécois.

L'espace francophone doit également évoluer au rythme des technologies de l'information. L'épanouissement de la culture de langue française et, bien plus encore, de l'identité québécoise dépend, selon nous, d'une adaptation des technologies de l'information et des communications aux aspirations et aux valeurs propres du Québec.

Ce chapitre présente notre analyse et nos recommandations concernant la recherche, la science et les technologies de l'information et des communications, des champs d'action structurants d'une culture qui veut davantage que survivre mais bien s'épanouir dans le contexte de la mondialisation.

b) Les moyens de diffusion de la science

i) La culture scientifique et son véhicule linguistique

Le nouvel énoncé de *Politique de la science et de l'innovation* reconnaît clairement que la science appartient à la culture et qu'il faut donc favoriser sa diffusion. Qui plus est, l'énoncé de *Politique scientifique* précédent, qui date de plus de 20 ans, s'inscrivait directement dans une réflexion culturelle. L'évolution de la science, de ses applications, la lumière et les réflexions qu'elle amorce sur les éléments et les événements d'une

société, constituent un pan important de la culture d'une population et de son identité. En ce sens, la science doit être accessible à tous et, pour cela, être véhiculée en français.

Une culture vivante doit intégrer la modernité, permettre aux gens de nommer les nouvelles réalités dans leur langue et également de les comprendre. Les chercheurs et tous les milieux scientifiques québécois ont la possibilité de contribuer à maintenir vivante cette culture. De son côté, le gouvernement a sans contredit la responsabilité de soutenir les efforts dans ce sens. Pour ce faire, le CNCS-FEUQ estime nécessaire la mise en place d'un ensemble de mesures. La première concerne le gouvernement :

RECOMMANDATIONS

45. Que le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie ainsi que le ministère de la Culture et des Communications s'assurent de favoriser la diffusion d'une culture actuelle, branchée sur la recherche et la création, notamment en soutenant des canaux de transfert et de vulgarisation appropriés en français, en partenariat, si possible, avec d'autres communautés francophones.

Comme il est généralement accepté, la culture scientifique ne doit pas être l'exclusivité des seuls communicateurs scientifiques. Les chercheurs universitaires ont eux aussi pour mission de servir la communauté. Afin d'améliorer la diffusion de la culture scientifique, l'Association des communicateurs scientifiques du Québec a présenté plusieurs avenues intéressantes lors des audiences sur le projet de Politique scientifique. Nous reprenons ici quelques unes de leurs recommandations que nous avons adaptées au contexte des centres de recherche universitaires :

46. Que le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, par l'intermédiaire des différents organismes qu'il chapeaute et de manière transversale, encourage une action concertée quant à la culture scientifique, notamment en favorisant l'implication des chercheurs et des groupes de recherche dans la vulgarisation en français de leurs travaux et de leur expertise.

47. Que le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, afin de soutenir la culture scientifique, alloue des fonds supplémentaires et incite les organismes subventionnaires à accroître les budgets des groupes de recherche, précisément pour que ceux-ci puissent affecter du personnel aux efforts de vulgarisation et de diffusion en français de leurs travaux.

48. Qu'on rende plus facilement accessible, et à meilleur coût, le matériel audiovisuel en français produit dans les universités afin de faciliter la production de documentaires scientifiques francophones faits au Québec.

ii) Milieux de la recherche, espaces scientifiques et francophonie

Le paradoxe entre la volonté de préserver l'activité scientifique en français et l'intérêt pour les milieux de recherche de recourir à une langue de communication scientifique unique — l'anglais — fait couler beaucoup d'encre. En sciences naturelles, en génie et en sciences biomédicales, le pourcentage de publications scientifiques québécoises qui ont été publiées en français est passé de 13 % en 1980 à 4,9 % en 1988, puis à 1,8 % en 1993. En 1993, les articles scientifiques québécois en sciences humaines et sociales étaient

publiés en français dans 16,4 % des cas²⁰. Le nombre de publications en français est donc significativement à la baisse.

Toutefois, certaines mesures peuvent contribuer à la vitalité scientifique francophone. D'abord, le rayonnement des publications scientifiques dépend du sujet traité et du lectorat concerné. Par exemple, le nombre élevé de publications francophones en sciences humaines s'explique par le fait que dans ces disciplines les recherches s'adressent plus souvent à un marché local : elles sont généralement moins «exportables». Il est en fait normal que la portée des résultats de recherches puisse varier, et cela ne signifie en rien que les recherches sont de moins bonne qualité. En évaluant la qualité des chercheurs selon le prestige international des revues dans lesquelles ils publient, les organismes subventionnaires découragent systématiquement la publication en français, alors qu'elle est aussi valable selon la portée de la recherche. Les organismes subventionnaires devraient plus largement reconnaître la pertinence de la publication scientifique en français dans le dossier des chercheurs au moment d'évaluer leurs demandes de subventions. Ils devraient aussi encourager la publication de textes scientifiques susceptibles d'enrichir le patrimoine scientifique francophone, et s'assurer de leur accessibilité dans une banque québécoise. En outre, le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie et les organismes concernés devraient faire les représentations nécessaires afin que des résumés en français de qualité et d'une longueur adéquate soient joints aux articles scientifiques québécois d'une autre langue que le français.

Avec la prédominance de l'anglais dans les publications québécoises, il est impératif de favoriser le développement de la terminologie scientifique et technique en français. En écrivant moins en français, l'usage des terminologies françaises est sujet à problèmes, il devient alors de plus en plus nécessaire d'assurer la disponibilité de lexiques terminologiques dans toutes les disciplines. Les groupes de recherche devraient donc, idéalement, pouvoir compter sur du personnel affecté à la diffusion et à la vulgarisation et tenu, en collaboration avec l'Office de la langue française, de mettre à jour les terminologies scientifiques et techniques propres à leur domaine.

Dans la même veine, le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie devrait favoriser l'utilisation du français dans les séminaires, colloques et congrès subventionnés par des fonds publics et tenus au Québec, en introduisant quelques obligations à l'intention des personnes qui organisent de telles rencontres, comme celle de présenter aux participants un programme rédigé au moins en français, ou encore une traduction simultanée et la diffusion de résumés en français pour accompagner les communications faites en anglais par des universitaires québécois.

RECOMMANDATIONS

49. Que les organismes subventionnaires reconnaissent plus largement la pertinence de la publication scientifique en français dans le dossier des chercheurs au moment d'évaluer leurs demandes de subventions.

²⁰ GODIN Benoît, ARCHAMBAULT Éric et VALLIÈRES François, *La production scientifique québécoise : mesure basée sur le BRSQ*, ARGUS, Vol. 29, n° 1, Printemps – été 2000.

50. Que les presses universitaires soient soutenues dans leurs activités afin de leur permettre de mieux diffuser en français le résultat des travaux menés à l'université.
51. Que les organismes subventionnaires et les universités encouragent la publication de textes scientifiques susceptibles d'enrichir le patrimoine scientifique francophone, et qu'ils s'assurent de leur accessibilité dans une banque de données québécoise.
52. Que le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie et les organismes concernés veillent à ce que les publications scientifiques en français soient adéquatement référencées et qu'on puisse y accéder facilement.
53. Que le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie et les organismes concernés fassent les représentations nécessaires afin que des résumés en français, de qualité et d'une longueur adéquate, soient joints aux articles scientifiques québécois d'une autre langue que le français.
54. En collaboration avec l'Office de la langue française, que les groupes de recherche puissent compter parmi leurs rangs du personnel affecté à la diffusion et à la vulgarisation (recommandation 47) et que ces gens veillent à mettre à jour les terminologies scientifiques et techniques propres à leur domaine.
55. Que le ministère de l'Éducation favorise l'utilisation du français dans les séminaires, colloques et congrès subventionnés par des fonds publics et tenus au Québec, en introduisant quelques obligations à l'intention des personnes qui organisent de telles rencontres, comme celle de présenter aux participantes et participants un programme rédigé au moins en français, celle d'offrir, dans la mesure du possible, une traduction simultanée et celle de s'assurer que les communications faites en anglais par des universitaires québécois soient accompagnées d'au moins un résumé substantiel en français.

iii) Les ouvrages de référence

La situation des étudiants dans les universités québécoises francophones est diversifiée. La demande de manuels en langue française est grande et les étudiants ne manquent pas de le rappeler. Or, le choix porte souvent sur des manuels de langue anglaise, et ce, pour plusieurs raisons : habitudes des professeurs, mauvaise connaissance des ouvrages disponibles, inexistence d'ouvrages en français dans certain domaines, etc. Le ministère de l'Éducation est invité à créer et à maintenir à jour une liste exhaustive de tous les ouvrages francophones pouvant être utilisés dans les cours universitaires. Cette liste devra régulièrement être communiquée aux institutions universitaires et aux enseignants.

Que ce soit en temps ou en argent, la production de matériel de référence demande un investissement important. Le gouvernement devrait fournir aux producteurs, éditeurs et diffuseurs de manuels scientifiques des conditions financières avantageuses. Cet effort de production devrait être accompagné d'un soutien à la diffusion des productions québécoises vers les marchés étrangers afin de stimuler la demande d'ouvrages en français et d'accroître le partage et la collaboration entre intervenants du monde

universitaire francophone. Les presses universitaires peuvent également jouer un rôle à ce niveau. Elles produisent et diffusent déjà, en collaboration avec différentes maisons d'édition, un bon nombre d'ouvrages en français (incluant des périodiques thématiques). Par leur mission de diffusion des résultats de la recherche, elles peuvent contribuer au rayonnement du français scientifique. Il faudrait donc soutenir l'activité des presses universitaires afin de leur permettre de mieux diffuser en français le résultat des travaux menés à l'université.

La recherche

Bien que les publications consultées par les étudiants-chercheurs soient généralement en anglais, même celles de leur directeur, en général, la recherche se fait en français. Certes, un étudiant qui envisage une carrière de chercheur a intérêt à maîtriser la langue anglaise, mais la carrière universitaire est loin d'être le débouché de la majorité des étudiants. La plupart iront travailler dans une entreprise ou un organisme québécois où les exigences relatives à la maîtrise d'une seconde langue sont variables. Pourtant, ces étudiants auront eu non seulement à connaître une terminologie anglaise (ce qui peut leur être fort utile), mais également à passer des heures à assimiler des textes en langue anglaise. Autant que possible, le directeur de recherche, les professeurs concernés et le personnel scientifique devraient signaler à l'étudiant les ouvrages de qualité en langue française.

RECOMMANDATIONS

56. Que les autorités pertinentes favorisent, autant que possible, la disponibilité d'ouvrages de références en français, autant pour les cours de premier cycle que pour les cours des cycles supérieurs.
57. Que les organismes subventionnaires et les autres organismes concernés multiplient le soutien à la traduction de manuels largement utilisés pour les études des cycles supérieurs et destinés à l'apprentissage en recherche.
58. Que le directeur de recherche, les professeurs concernés et le personnel scientifique signalent à l'étudiant les ouvrages de qualité en langue française.

Par leur mission de diffusion des résultats de la recherche, les presses universitaires peuvent contribuer au rayonnement du français scientifique.

Dans le but de favoriser l'échange des connaissances en français et la disponibilité des résultats de recherche en français, on pourrait considérer soutenir la publication et la diffusion de textes produits à d'autres fins, mais dont le contenu scientifique est tout aussi valable : par exemple, les rapports produits dans le cadre de partenariats de recherche, les travaux de qualité rédigés dans le cadre de cours aux cycles supérieurs, les rapports de recherches internes, etc. Une fois les textes déjà produits, leur publication requiert alors peu d'effort.

59. Que les presses universitaires soient soutenues dans leurs activités afin de leur permettre de mieux diffuser en français le résultat des travaux menés à l'université.

v) La formation universitaire en communication scientifique et technique²¹

L'utilisation des communications écrites dans les milieux de travail, en particulier par les diplômés universitaires et les jeunes chercheurs, fait partie du quotidien. L'importance de maîtriser la langue de communication scientifique et technique est alors indiscutable : cela constitue un des critères d'embauche les plus répandus. Pour un chercheur, il est crucial de communiquer ses découvertes car s'il ne le fait pas son travail perd énormément de valeur.

L'acquisition d'aptitudes relatives à la communication technique se fait entre autres dans les programmes d'ingénierie, mais il est difficile d'évaluer le phénomène dans les autres programmes. Les cours universitaires se rapportant à la communication scientifique et technique doivent être étendus à tous les domaines et favoriser la production d'authentiques articles scientifiques. En fait, la communication écrite est toujours essentielle en milieu de travail, mais sa nature varie selon la matière : littérature, philosophie, droit, sciences appliquées, etc. Mais quel que soit le domaine, le Québec doit pouvoir compter sur des diplômés qui savent communiquer par écrit.

En plus de l'acquisition d'aptitudes particulières pour la communication scientifique et technique, la pratique du français demeure la meilleure façon d'apprendre à le maîtriser davantage, et donc, à l'apprécier. À cet effet, l'expérience est concluante : l'équipe qui veille à la qualité des communications aux HEC, dirigée par Marie-Éva de Villers, note que les étudiants possèdent un français assez satisfaisant lorsqu'on en exige la maîtrise. Autrement dit, si le français n'est pas considéré comme un élément d'évaluation, les étudiants mettent leurs priorités ailleurs et la qualité de leur français se détériore nettement. Il semble donc important de resserrer les exigences de rédaction française dans l'ensemble des écrits universitaires, sauf, peut-être, ceux qui ne se prêtent pas à une vérification du français, comme les examens en classe. Les universités devraient également encourager le recours plus systématique aux Centres d'aide en français pour les étudiants qui ont des difficultés et favoriser leur implantation là où il n'y en a pas.

RECOMMANDATIONS

60. Que les universités offrent des cours de communication scientifique ou technique ou encore de rédaction appropriés dans tous les programmes de manière à s'assurer que ces aptitudes soient maîtrisées par tous les finissants.

²¹ Par communication scientifique et technique, nous entendons ici non seulement les articles scientifiques, mais aussi les rapports, les notes de synthèse, les avis techniques, etc.

61. Que les universités, afin de faciliter la publication en français, favorisent la production de réels articles scientifiques dans les cours de communication scientifique et technique.

62. Que les cégeps s'acquittent de leur mission, celle d'enseigner la communication technique, en prenant soin de présenter le français comme un outil technique utile et efficace et en y affectant des professeurs spécialisés en la matière.

63. Qu'une maîtrise du français soit exigée dans l'ensemble des écrits universitaires, excluant les examens en classe, non dans le but d'empêcher les étudiants de réussir, mais plutôt pour les conscientiser à l'usage et à la bonne maîtrise de la langue.

64. Que les universités encouragent le recours plus systématique aux Centres d'aide en français par les étudiants qui ont des difficultés, et qu'elles en favorisent l'implantation si l'initiative n'existe pas dans ses murs.

vi) La francophonie et l'espace scientifique francophone

L'espace scientifique, nous l'avons vu, est de plus en plus anglais. Les communications scientifiques courent plus de chances d'être subventionnées si elles sont effectuées ou publiées en anglais. Ce contrôle financier sur la publication vient du fait qu'on cherche à promouvoir la visibilité des chercheurs canadiens et québécois dans un système de publication contrôlé principalement par les Américains. Dans ce contexte, le financement est accordé à un chercheur qui publie en anglais dans des revues américaines plus souvent qu'autrement américaines.

65. Que les organismes subventionnaires se penchent sur leurs méthodes d'évaluation par les pairs de manière à assurer, pour une partie plus importante du financement, une plus grande liberté des chercheurs pour la recherche libre et la publication en français.

Que peut amener la francophonie dans un cadre où l'utilisation de l'anglais en science ne laisse place à aucune autre langue ? Il s'agit en fait d'une autre manifestation, et elle est importante, de la domination de la culture américaine à travers le monde. La science, nous l'avons dit, est un élément important de la culture et l'intérêt d'une langue commune pour l'échange scientifique ne doit pas aller dans l'excès au point de rendre impossible la communication scientifique dans d'autres langues et dans d'autres systèmes de référence. C'est pourtant ce qui se produit.

La francophonie, qui regroupe 49 pays, a choisi de faire vivre le multilinguisme et d'opposer, à la pensée unique américaine fondée sur la rentabilité, un modèle qui reconnaît la pluralité, l'identité des cultures et des sociétés. Sur cette base, la francophonie a développé des initiatives scientifiques : 17 réseaux scientifiques francophones et un fond de recherche francophone.

Faire comme tout le monde n'a jamais été une manière de progresser et d'aller plus loin que les autres. Pourquoi l'espace scientifique francophone ne se définirait-il pas de manière différente de l'espace anglophone, en axant non pas sur la productivité, mais sur l'originalité et la liberté de recherche ? Pourquoi ne pas contribuer, comme nation, à l'existence d'un autre espace scientifique, francophone celui-là, qui sortirait de la logique américaine ? À cet effet, les organismes subventionnaires des pays de la francophonie pourraient allouer une part de leurs fonds selon les critères relatifs à assurer la reconnaissance des chercheurs québécois et canadien dans ce nouvel espace. Cet espace pourrait être multilingue et s'imposerait par l'originalité et la qualité des recherches qui y seraient publiées. Du coup, on viendrait donner une raison d'être et une identité scientifique à la culture francophone ou multilingue.

La réflexion mérite d'être poursuivie en ce sens. Par exemple, il serait intéressant les organismes subventionnaires de l'ensemble des pays de la francophonie réservent une part significative de leurs fonds afin qu'ils puissent être attribués selon ces critères, de manière à favoriser le développement d'un espace scientifique distinctif et caractéristique de la culture francophone.

c) *Les technologies de l'information dans un espace francophone*

Outre le fait que les industries du langage et de l'ingénierie linguistique constituent un potentiel technique innovateur sans conteste et qu'elles promettent des retombées financières pour certains, il ne faut pas pour autant oublier, par exemple, que les outils de traitement automatique de la langue ne doivent jamais se substituer à l'obligation d'apprendre et d'utiliser la langue. Ainsi, les outils d'automatisation peuvent certes nous permettre d'accroître quantitativement la productivité dans certains processus d'un point de vue organisationnel et systémique, mais peuvent aussi, au même moment, constituer un frein à la vitalité de la langue. Nous devrions nous opposer à toute entreprise visant à faire l'économie du français. À cet égard, nous pensons qu'il est prudent, au niveau éducatif, de ne pas substituer, par exemple, les logiciels de correction et de traduction à l'apprentissage «traditionnel».

Au contraire, une formation adéquate aux nouvelles technologies de communication et d'information chez les plus jeunes consisterait à montrer les bons usages des TICs tout en mettant en évidence leurs limites. Évidemment, pour cela, il faudrait déjà développer un discours constructif et critique devant les TICs et cessez de louer le miracle des technologies linguistiques, qui viendraient inéluctablement suppléer aux carences du français. Contrairement aux mathématiques, le langage n'est pas une science exacte et il ne peut être maîtrisé convenablement par une machine. Il serait aussi important d'utiliser une terminologie française dans cette formation, ce qui faciliterait l'appropriation de ces technologies et aiderait à promouvoir l'utilisation d'une terminologie française.

Comme le demande Sherry Turkle : «Are we not using computer technology not because it teaches best but because we have lost the political will to fund education adequately »?. Nous devons aussi souligner que, dans le cadre actuel de la mondialisation, de l'industrialisation et du marchandage de la formation en-ligne, le

contenu des cours, et non seulement la langue des ouvrages de référence, seront soumis au pouvoir économique, technologique et culturel des américains. En effet, étant donné que les contenus éducatifs sont soumis à de fortes pressions, liées à la commercialisation et à la privatisation (favorisées par des organisations internationales telles que l'OCDE, l'ALENA et l'AGCS ainsi que par des ministères canadiens comme Industrie Canada, ou encore par des associations québécoises à l'image de la CREPUQ), nous pensons qu'il est urgent de nous positionner collectivement sur l'enjeu de la formation en-ligne.

À cet égard, nous ne pouvons nous fier aux seules lois du marché. Une intervention publique ferme et concertée est nécessaire en ce qui concerne la culture et la langue. N'oublions pas qu'Internet fut développé par des institutions publiques, i.e. par des universités et l'armée américaine avant de connaître le succès, pour finalement être repris par le marché financier qui a intérêt à transformer l'Autoroute de l'information en un immense marché électronique.

Le Québec pourrait, pour sa part, tirer parti de sa situation culturelle et linguistique particulière en Amérique pour être un véritable acteur de la mondialisation des peuples et de la construction d'un réseau de communication multilingue, à condition, bien entendu, que nous nous imposions d'autres critères que ceux de la rentabilité à tout prix. En refusant d'admettre que tout est perdu d'avance pour le français dans le cadre de la mondialisation et du réseau Internet (n'oublions pas que le nombre d'interlocuteurs sur Internet ne parlant pas anglais a dépassé celui des utilisateurs anglophones), nous pourrions participer au rayonnement du français dans le monde. Dans ce contexte, les universités québécoises pourraient être au cœur d'un projet encyclopédique et universaliste où tous les savoirs seraient mis en réseau par et pour le bien public et collectif. Ainsi, plutôt que de se constituer en valet de l'entreprise privée, à la solde des intérêts et des besoins immédiats de l'industrie, l'université pourrait se consacrer à sa plus haute mission, qui est de produire et reproduire le savoir que la société a d'elle-même, sans entraves idéologique, religieuse et marchande.

Dans le même ordre d'idées, pour favoriser le développement de logiciels sans qu'ils soient à la remorque du marché, les logiciels libres sont une alternative intéressante. Les logiciels libres sont distribués sans redevance aux développeurs ou aux distributeurs. De plus, les logiciels libres à «codes ouverts», permettent à quiconque de participer aux développements du logiciel et ainsi créer une communauté dynamique autour du logiciel. La rapidité de la traduction pourrait être grandement favorisée par le développement de ce type de logiciels au Québec. Ainsi, il deviendrait possible pour tous de traduire les nouvelles versions qui prennent parfois des lustres à être traduites dans le marché des logiciels «verrouillés» par l'industrie.

Avec les TICs, il serait permis de soutenir toutes les langues mais comme dans bien d'autres domaines, il s'agit de volonté politique. Il est urgent que le Québec participe aux organisations internationales de développement de normes linguistiques sur le NET.

i) Pour ce qui est de la langue des logiciels et du matériel informatique

Considérant que les universités n'ont actuellement aucune obligation en ce qui concerne le choix des logiciels et que cette «liberté totale», selon l'expression de Laurent Bélisle — de l'Office de la langue française —, est problématique car elle ne favorise pas la diffusion et la traduction des logiciels en français dans le réseau de l'éducation :

RECOMMANDATIONS

66. Que les universités se dotent d'une politique linguistique qui ne viserait pas à obliger l'utilisation de logiciels français mais qui les inciteraient à tout le moins à offrir le choix aux usagers de la langue d'usage des logiciels.

67. Que le ministère de l'Éducation incite les universités à se servir de leur pouvoir d'achat et de leur rôle incontestable dans la formation pour amener les concepteurs de logiciels à les concevoir en français.

Considérant que la lenteur de la traduction de certains logiciels mis sur le marché (plusieurs mois dans certains cas) nuit inexorablement à l'appropriation adéquate des outils par les usagers francophones ;

Et considérant que cette lenteur est intimement liée au fait que les logiciels sont «verrouillés» par l'industrie;

Et considérant que les logiciels libres à codes ouverts créent des dynamiques de développement favorables tant à la communauté informatique en général qu'à l'industrie informatique :

RECOMMANDATIONS

68. Que le Québec se dote d'une politique favorisant la recherche et le développement ainsi que la promotion et l'utilisation des «logiciels libres» à «codes ouverts» qui permettent notamment à tous et à toutes de prendre en charge la traduction et l'adaptation en ayant accès au code source.

69. Que le Québec incite l'industrie du logiciel à l'internationalisation et à la localisation des logiciels, notamment en les traduisant en français mais également en les adaptant aux réalités québécoises.

ii) Pour ce qui est de la langue de la formation à distance assistée par ordinateur (ou par le campus virtuel)

Compte tenu du fait que dans le cadre actuel de la mondialisation de la formation à distance assistée par ordinateur, voire de la mise en place d'un commerce mondial de la formation en-ligne (promue par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)²², Industrie Canada²³ et critiquée entre autres par l'ACPPU, FQPPU et la FEUQ²⁴), le mode de délivrance du contenu des cours est fortement influencé par le pouvoir économique, technologique et culturel anglo-américain.

La formation en ligne se développe parce qu'elle représente un marché attrayant. Or, quand on oriente nos choix éducatifs sur les attraits du marché, la démarche n'est pas garante de qualité. Telle est la conséquence d'une concurrence des universités. Telle est la conséquence de croire que l'éducation est protégée dans le processus de mondialisation.

RECOMMANDATIONS

70. Que la formation en-ligne et à distance, qu'elle soit internationale ou non, soit soumise aux mêmes exigences linguistiques que celles préconisées dans les universités québécoises.

71. Que la formation en-ligne ne soit pas un prétexte pour une formation à rabais, à deux vitesses, mais au contraire, qu'elle contribue à l'accessibilité et à la qualité des enseignements francophones à tous les niveaux.

72. Que l'évaluation de la pertinence de l'usage des TICs soit effectuée en fonction des missions de l'université et selon la structure particulière du financement public (CAO-9800).

iii) Pour ce qui est de l'industrialisation du langage et de sa menace pour la qualité du français

Le développement phénoménal de l'industrie du langage et de l'ingénierie linguistique ne doit pas nous dédouaner de l'obligation de former adéquatement les jeunes à une langue première, en l'occurrence le français. Tout comme pour l'introduction de la calculatrice en classe, la fascination pour la nouveauté risque de nous faire passer à côté de l'essentiel, c'est-à-dire à côté d'un enseignement de base de qualité, d'autant plus que, comme l'affirme le *U.S. National Science Board, Science and Engineering Indicators — 1998*,

²² World Trade Organization, *Council for trade and services : Education services*, Restricted : S/C/W/49, 23 septembre 1998, 26 pages. Le document interne de l'OMC est non traduit.

²³ Industrie Canada, *Un comité indépendant conseillera les gouvernements, les universités et les collèges sur les façons de profiter de l'apprentissage en ligne, communiqué de presse, 20 juillet, 2000.*

²⁴ FEUQ, *TICs et Université : Quelques réflexions sur le nouvel ordre technologique, pédagogique et économique, décembre 2000.*

aucune étude ne certifie que l'éducation assistée par ordinateur soit plus efficace que d'autres formes d'éducation.

De plus, est-il nécessaire d'ajouter que nous devons nous assurer de la primauté de l'apprentissage du français sur l'apprentissage de nouvelles langues «informatiques».

RECOMMANDATIONS

73. Que des études sérieuses, non liées aux intérêts de l'industrie des TICs, sur les impacts de l'utilisation en classe des TICs dans la correction et la traduction de textes soient réalisées et débattues publiquement avant que ces nouveaux outils soient massivement intégrés.

74. Que l'accent soit mis sur l'éthique, la responsabilité et la pensée critique en ce qui a trait à la formation aux TICs.

5) Conclusion : sauvegarder l'université comme vecteur de la diffusion et de l'évolution de la langue française

a) La nécessité de sauvegarder l'université

Il est plus que jamais nécessaire que l'université puisse pleinement accomplir sa mission et ainsi contribuer à la pérennité et au rayonnement de la langue française au Québec. Pour cela, il faut avant tout garantir la pérennité de notre système d'éducation publique ainsi que l'accessibilité aux études universitaires.

Face au défi de réorganisation que doit relever la société québécoise pour permettre à un pourcentage croissant de jeunes de prendre la relève, tout le réseau de l'éducation doit mettre ses ressources en œuvre pour réaliser une mission : transmettre aux jeunes la volonté, les aptitudes et les compétences qu'il faut pour faire progresser le Québec de demain. Afin de réaliser cette mission, la formation doit être de grande qualité.

Les universités accueillent année après année des milliers de jeunes qui s'engagent dans un parcours de formation devant les mener à prendre en main leur vie professionnelle et à contribuer au développement de la vie sociale et démocratique du Québec. C'est une réalité que nous connaissons bien, avec laquelle nous sommes familiers. Mais en mesurons-nous bien toutes les retombées ? L'enseignement supérieur, du point de vue de la citoyenneté, est une tâche incroyablement complexe et ardue, mais ses fruits sont nombreux et profitent à la société dans son ensemble.

Lorsque la société consent à fournir les efforts nécessaires en vue d'offrir une formation universitaire de qualité à tous ses jeunes, alors c'est elle-même qui s'enrichit. Les nouvelles cohortes de diplômés contribuent pleinement à l'essor de la société québécoise et permettent, année après année, de faire du Québec une société plus moderne et mieux outillée pour servir ses concitoyens et s'ouvrir sur le monde. Il faut donc miser sur la capacité des établissements universitaires à former la relève.

Plus les universités seront en position de force, plus elles seront capables d'assumer leurs fonctions de formation, de recherche, de création, de diffusion du savoir. Ainsi pourront-elles contribuer au rayonnement de la langue et de la culture française.

b) Le financement des universités

Pour sauvegarder le caractère français de nos institutions universitaires, il est primordial de leur assurer une bonne santé financière. Depuis les dernières années, dans le cadre général de sa lutte contre le déficit, le gouvernement québécois a effectué de multiples compressions budgétaires dans toutes les sphères de ses activités. Bien évidemment, les budgets consacrés à l'éducation et, par extension, aux universités, n'ont pas été épargnés.

De 1994 à 1998, c'est un demi milliard de dollars qui ont été soustraits des subventions versées aux universités québécoises par le ministère de l'Éducation.

Afin de faire face à ces baisses de revenus, les administrations des différentes universités ont imposé certains choix budgétaires qui ont eu de nombreuses et fâcheuses conséquences sur tous les aspects de la vie universitaire. L'une des principales mesures de «rationalisation» utilisées par les universités fut l'abolition de postes de professeurs à temps plein.²⁵

On a souvent tendance à croire que cette perte de professeurs réguliers a été compensée par l'augmentation du nombre des chargés de cours, ce qui ne correspond pas à la réalité. Prenons le cas de l'Université de Montréal : cette institution a subi une diminution de son corps professoral de 14,4% entre 1994-1995 et 1997-1998; dans la même période, la baisse du nombre des chargés de cours a été encore plus élevée, soit 19,1%. De la diminution généralisée du nombre d'enseignants, professeurs et chargés de cours, résulte une diminution de la diversité des cours et une augmentation du nombre d'étudiants par cours.²⁶

En plus de causer une perte inestimable en compétence et en expertise de l'enseignement ainsi que dans différents domaines de la recherche, le départ de plus de 900 professeurs a entraîné une augmentation de la charge de travail des professeurs restants, qui ont à composer avec la croissance de l'effectif des groupes-cours et du ratio étudiants/professeurs. Conséquemment, les professeurs ont de moins en moins de temps à consacrer à la recherche et à l'encadrement des étudiants. Ces derniers se voient doublement désavantagés car, en plus de n'avoir accès qu'à des professeurs surchargés de travail et à des classes de plus en plus populeuses où les échanges avec le professeur deviennent plus en plus rares et limités, ils voient leur formation diminuée par la réduction du nombre de cours offerts. Moins de choix de cours signifie une diminution des programmes d'études et un appauvrissement des programmes. À terme, c'est la qualité même du diplôme qui en souffre.

Au cours des dernières années, les effets des compressions se sont aussi fait sentir sur les infrastructures physiques, pédagogiques et technologiques. Ces effets, très variés, vont de l'incapacité d'entretenir adéquatement les bâtiments au manque de salles de cours multimédias en passant par la pénurie des ressources informatiques, la désuétude des laboratoires scientifiques ou l'insuffisance de banques de données sur cédérom et d'accès au réseau Internet. La plupart de ces phénomènes sont difficiles à quantifier étant donné l'absence ou l'hétérogénéité des sources.

Par contre, les statistiques disponibles sur les bibliothèques universitaires nous permettent de dresser un portrait clair des réorganisations budgétaires effectuées. Depuis 1990-1991, en dollars constants, le budget alloué aux ressources humaines ainsi

²⁵ Entre 1994-1995 et 1997-1998, la perte de postes de professeurs à temps plein se chiffre en effet à plus de 900 sur un total initial de 9 000, soit une baisse de 10 %. Entre 1994-1995 et 1997-1998, le ratio étudiants/professeurs a augmenté de 3,5 % par rapport à 1994-1995.

²⁶ De 1994-1995 à 1997-1998, cette situation s'est traduite, à l'Université de Montréal, par une augmentation du nombre d'étudiants par groupe-cours de 6% en moyenne dans les programmes de premier cycle . Autre exemple : à l'UQAM, entre 1993-1994 et 1997-1998, on note une baisse du nombre de charges de cours données annuellement au premier cycle de 19,1%, comparativement à une baisse des ÉÉTC de 9,5%.

qu'aux services aux usagers a été amputé d'environ 8 M\$. Une augmentation de près de 6 M\$ du budget des bibliothèques cache une diminution du budget des monographies de 7,5 M\$ au profit d'une augmentation de 6,5 M\$ du budget des publications en série. Cette dernière somme n'a servi en général qu'à financer l'augmentation vertigineuse des coûts des périodiques auxquels les bibliothèques étaient déjà abonnées. Depuis le début des années 1990, les collections des bibliothèques universitaires stagnent ou diminuent même.

Au-delà de la situation actuelle qui prévaut dans les universités québécoises et des effets à court terme des compressions budgétaires, le développement à long terme des universités est en péril. Les compressions effectuées dans les budgets des universités ont eu pour conséquence de freiner le développement normal et essentiel de ces institutions. Du coup, elles ne peuvent se maintenir à la fine pointe des avancées dans tous les domaines de la science ni ajuster leurs activités de formation aux nouvelles réalités. À défaut d'un réinvestissement immédiat et important dans l'éducation, la situation du réseau universitaire québécois ne pourra que s'aggraver dans les années à venir.

La contribution sociale, économique, culturelle et démocratique des citoyens de demain dépend en bonne partie de la qualité de la formation qui leur est offerte dans nos universités.

c) *Accessibilité aux études*

i) *Accessibilité financière*

Dans les années soixante, le Québec a fait des pas de géant en matière de politiques publiques et de progrès social en entrant dans l'ère de l'accessibilité à l'enseignement supérieur. Ce changement de cap constituait un défi pour la société québécoise qui n'avait auparavant qu'une vision restreinte et élitiste de l'enseignement supérieur. Le Québec se devait d'inculquer une culture d'ouverture et de valorisation de l'enseignement supérieur pour toutes les couches sociales de la population. Confronté à un accroissement démographique d'envergure et à des pressions plus fortes pour un meilleur accès aux études supérieures, le Québec a dû procéder à une révision de la place et du rôle de l'enseignement postsecondaire.

Dans la foulée des débats de la commission Parent, une grande partie de la population en vint à un consensus sur la mission de l'enseignement supérieur. À l'aide de la qualification, l'enseignement supérieur devait favoriser une plus grande mobilité sociale pour un nombre nettement plus important de jeunes. L'un des principaux instruments développés à cette époque pour atteindre cet objectif sur l'accessibilité à l'enseignement supérieur fut la création d'un système destiné à soutenir financièrement les jeunes désireux de poursuivre des études.

De nos jours, deux tendances lourdes appellent à une réactualisation de nos manières d'assurer l'accessibilité. D'une part, on constate une diversification des besoins économiques de la population étudiante et, d'autre part, les études démographiques

anticipent une baisse du nombre de jeunes de 15 à 30 ans dans les trois prochaines décennies. Dans le cas où le Québec cherchera à maintenir le même nombre de diplômés universitaires, voire à l'accroître, les défis supplémentaires de l'accessibilité consistent à ajuster le soutien financier aux réalités des étudiants et à accroître le pourcentage de jeunes Québécois désireux d'entreprendre des études postsecondaires.

Avant de sauvegarder le caractère français de nos institutions universitaires, il est primordial d'en assurer la bonne santé financière ainsi que l'accessibilité.

ii) Accessibilité territoriale²⁷

Le rayonnement de la langue et de la culture françaises au Québec implique le maintien et le développement d'universités régionales. La contribution unique des universités dans le développement culturel, économique et social des régions doit être reconnue. De Rimouski à Rouyn, de Chicoutimi à Sherbrooke, les universités régionales sont devenues de véritables foyers du développement culturel. Ces universités – en particulier leurs professeurs, leurs étudiants ou ceux qu'elles ont formé – sont souvent à l'origine de manifestations culturelles diverses.

Par ailleurs, leur existence permet à un plus grand nombre de citoyens d'accéder à des études supérieures, ce qui ne peut manquer de se répercuter sur la qualité de la langue écrite et parlée. L'accès à l'université, dans toutes les régions, ne peut que renforcer la vitalité et l'avenir de la langue française au Québec.

Ces universités possèdent la même mission que les autres universités, soit d'offrir une formation. Cependant, la collectivité est beaucoup plus exigeante envers celles-ci. Les pouvoirs locaux considèrent que le développement et la croissance économique des régions doivent être au centre des préoccupations de ces universités. Dans les milieux régionaux, l'université apparaît comme une figure d'autorité, initiatrice de progrès et un haut lieu de la culture et des arts. En tant que partenaire du développement local, on exige des universités en région qu'elles exercent un leadership dans la communauté. Toutes proportions gardées, l'université en région possède une influence sur son milieu que les universités des grands centres n'exercent pas. Par conséquent, il importe que les universités situées en région périphérique possèdent les expertises nécessaires pour répondre aux besoins de leur milieu. Elles se doivent aussi d'assurer une formation dans des disciplines répondant particulièrement aux besoins sociaux, économiques et culturels des régions.

Afin d'assurer son développement, chaque université située en région périphérique s'est dotée d'un profil institutionnel qui épouse les atouts et les particularités des territoires qu'elle dessert. Par conséquent, il faut tenir compte des spécificités et des créneaux de chaque établissement. Entre autres rôles dont elles sont responsables afin de servir leur région, ces universités font partie des rares institutions qui sont en mesure de retenir les jeunes dans leur milieu. Elles contribuent donc à résoudre la solution concernant le grave problème démographique que vivent actuellement les régions.

²⁷ Voir FEUQ, *Une nouvelle alliance sociale pour une Université en évolution*, Montréal, décembre 1999, 35 pages.

RECOMMANDATIONS

75. Que l'université soit reconnue à juste titre comme un bien public collectif et que le gouvernement assume sa responsabilité dans son financement.
76. Que l'apport particulier des universités pour le développement culturel, économique et social des régions soit reconnu. Cet apport est une condition pour assurer la vitalité et l'avenir de la langue française au Québec.
77. Que le financement adéquat des universités soit assuré afin de leur garantir : 1) une présence aussi bien dans les grands centres qu'en région et 2) une diversité des programmes offerts.
78. Que soit assurée aux étudiants l'universalité en leur garantissant : 1) l'accessibilité régionale, 2) l'accessibilité financière (en plus d'une solide formation de base).
79. Qu'étant donné la situation critique des universités à l'heure actuelle, que le réinvestissement commence dès maintenant et que, par la suite, ce réinvestissement serve à assurer le développement durable des universités.
80. Que les universités utilisent les fonds réinvestis en priorité pour l'amélioration de la qualité de la formation.

Recommandations et positions

La FEUQ rappelle que le statut officiel d'une langue est une condition minimale à son progrès et à son épanouissement et que l'État est l'intervenant le mieux placé pour faire du projet collectif de vivre en français une réalité au Québec ;

À ce titre, la FEUQ réaffirme l'importance cruciale de maintenir le statut du français comme seule langue officielle au Québec en recommandant,

1. Que le Québec considère comme partie intégrante de ses intérêts collectifs la préservation des progrès constatés au cours des années 1990 quant à la place de la langue française dans toutes les sphères de l'activité humaine.
2. Que le système d'éducation opère un changement considérable dans l'affirmation de la langue et l'amélioration de sa qualité.
3. Que soient enrichies les collections littéraires des bibliothèques scolaires et publiques.
4. Que le Québec encourage l'immigration de jeunes intéressés à faire leurs études postsecondaires en français chez nous, notamment en leur offrant certains avantages. Une telle mesure permettrait de remédier au déclin démographique du Québec et contribuerait à préserver l'équilibre linguistique.
5. Que soient créés des mécanismes qui permettent aux enseignants de suivre des cours de formation lorsqu'ils passent d'un autre champ à celui de l'enseignement du français, langue seconde. Il faudrait aussi inciter les commissions scolaires à recourir à ces mécanismes lorsqu'elles autorisent un tel transfert.
6. Que les enseignants d'anglais, langue seconde soient encouragés à améliorer leurs compétences, lorsque nécessaire.
7. Que l'enseignement de l'anglais, langue seconde soit amélioré tout en s'assurant que cela ne nuise pas à l'apprentissage de la langue française.
8. Que soit amélioré ou introduit l'enseignement d'autres langues que l'anglais au secondaire et au cégep
9. Que dans le but de garantir une certaine pérennité à la langue et à la culture françaises au Québec, le gouvernement et ses partenaires s'emploient à développer l'excellence à grande échelle, aux niveaux primaire et secondaire.
10. Que l'acquisition des compétences linguistiques ne se limite pas aux cours de français, peu importe le niveau d'études. Elle doit devenir la base commune à l'enseignement de toutes les disciplines. Le gouvernement doit clairement dicter la ligne de conduite à suivre et s'assurer que tous en tiennent compte.
11. Que le ministère de l'Éducation élabore un plan de cheminement précis liant tous les niveaux de scolarité.

12. Que l'instruction obligatoire garantisse à tous les Québécois et Québécoises, qu'ils étudient dans les réseaux public ou privé, anglophone ou francophone, qu'ils suivent une instruction professionnelle ou générale, une formation de base de qualité et une maîtrise de la langue française.
13. Que soit élaborée une description de la qualité de la langue attendue d'un élève à la fin du secondaire; que soient développés des instruments appropriés pour évaluer quantitativement et qualitativement les seuils exigés pour obtenir un DES.
14. Que soient ajoutés à la description ministérielle des cours de français des objectifs langagiers en conformité avec la description faite pour le niveau collégial.
15. Qu'en ce qui concerne l'apprentissage du français, que l'acquisition des habiletés de base du langage (grammaire, syntaxe, ponctuation et vocabulaire) soit l'objectif principal de la scolarité obligatoire.
16. Que les élèves du secteur professionnel acquièrent non seulement la maîtrise générale de la langue, mais également le vocabulaire français propre à leur champ d'études respectif.
17. Que soient établies des conditions propres à favoriser le développement de pratiques, de suivis individuels des élèves sur le plan de la qualité de la langue, notamment en diminuant le nombre d'élèves par professeur.
18. Que le ministère de l'Éducation prenne les mesures nécessaires pour que chaque élève du primaire et du secondaire ait à sa disposition son propre manuel de français, sa propre grammaire et son propre dictionnaire.
19. Que les élèves aient plus souvent l'occasion de lire et, surtout, d'écrire. Le gouvernement devrait procéder à une réorganisation de la tâche professorale afin de permettre un usage plus étendu de ces pratiques.
20. Que l'enseignement de la littérature québécoise et étrangère au primaire et au secondaire se fasse de façon plus méthodique en définissant un cursus continu liant les deux niveaux d'enseignement.
21. Que la formation professionnelle promeuve l'usage du français correct des spécialisations acquises.
22. Que soient mis à contribution les retraités compétents (enseignants, parents, etc.) intéressés à participer à la formation linguistique des jeunes Québécois.
23. Que soient organisés des événements linguistiques (conférences, dictées publiques, concours littéraires, de rédaction, de diction, etc.).
24. Que les critères et les normes de réussite de l'épreuve uniforme de français du secondaire soient révisés à la hausse pour permettre une réelle vérification des compétences linguistiques des élèves, en ayant recours, en plus de la production écrite, à une évaluation objective et décontextualisée du code (grammaire, syntaxe, ponctuation et vocabulaire).

La FEUQ est d'avis que les mesures juridiques actuelles sont suffisantes pour assurer la progression du français comme langue d'enseignement dans la population allophone québécoise en autant que l'instruction obligatoire dote tous les Québécois et Québécoises d'une maîtrise de la langue française qui leur permettra de participer au projet collectif québécois. Pour l'instant, nous jugeons que de nouvelles contraintes ne sont pas nécessaires. Toutefois, si la tendance récente des

allophones à choisir de plus en plus les cégeps anglophones devait se confirmer, l'État aurait le devoir d'agir pour y mettre fin. En aucun cas, il ne faudrait permettre que les progrès constatés au cours des années 1990 quant à la place de la langue française, dans toutes les sphères de l'activité humaine, ne soient remis en cause. Nous l'avons dit, ces progrès doivent être considérés comme un bien collectif.

25. Que les élèves du secteur technique acquièrent non seulement la maîtrise générale de la langue, mais également le vocabulaire français propre à leur champ d'études respectif.
26. Que l'évaluation des travaux d'élèves dans toutes les disciplines tienne compte de la langue comme un élément fondamental.
27. Que les élèves des collèges écrivent plus de textes et que, pour atteindre cet objectif, l'on réévalue la tâche des enseignants de français.
28. Que soient mis en place des services d'aide en français.
29. Que les critères et les normes de réussite de l'épreuve uniforme de français du secteur collégial soient révisés à la hausse pour permettre une réelle vérification des compétences linguistiques des étudiants, en ayant recours, en plus de la production écrite, à une évaluation objective qui fasse exclusivement appel à la connaissance des règles fondamentales de la langue écrite (grammaire, syntaxe, ponctuation et vocabulaire).
30. Que les objectifs des études collégiales et ceux des études de premier cycle universitaire soient perçus comme un parcours continu afin d'éviter, dans la mesure du possible, aux étudiants en provenance de la formation générale ou professionnelle des cégeps de revoir inutilement certains enseignements. C'est pourquoi, il est nécessaire que les diplômes d'études collégiales (DEC) sanctionnent l'authentique réussite de certains objectifs d'apprentissage qui n'auraient pas à être repris par la suite.
31. Que le ministère de l'Éducation fournisse aux universités les ressources nécessaires pour que leurs étudiantes et étudiants diplômé(e)s maîtrisent la langue française, plus particulièrement en les incitant à parfaire cette maîtrise tout au long de leurs études universitaires :
 - Que soit évaluée la compétence linguistique des nouveaux étudiants n'ayant pas obtenu la sanction générale des compétences linguistiques du collégial, et ce, dès le début de leurs études de premier cycle;
 - Que les cours d'appoint, destinés à surmonter des carences sérieuses en français (et qui ne sont pas crédités) soient offerts gratuitement;
 - Que soient mis en place des services d'aide en français (ateliers gratuits, conseils pour la rédaction des travaux, des mémoires et des thèses, sites linguistiques, etc.). Ces services d'aide pourraient être offerts par des étudiants d'études françaises dans le cadre d'un tutorat crédité;
 - Que des cours de rédaction technique soient généralisés.
32. Que la formation linguistique, au lieu de se traduire par des programmes standardisés, soit plutôt adaptée aux carences diagnostiquées.
33. Que les universités s'assurent que la formation initiale des maîtres soit mieux arrimée aux attentes du système d'éducation et de la société, notamment en ce qui a trait à la maîtrise de la langue.

34. Que davantage de cours au contenu linguistique soient réintroduits dans les programmes universitaires de formation des maîtres.
35. Que soit maintenue une vérification stricte pour les futurs enseignants, de l'admission jusqu'à l'attribution des diplômes.
36. Que le ministère propose une évaluation uniforme de la langue conditionnelle à l'obtention d'un baccalauréat en enseignement.
37. Que le ministère de l'Éducation incite les universités à préparer les futurs enseignants et enseignantes de telle façon qu'ils soient aussi préoccupé(e)s de la langue dans laquelle ils (elles) enseignent que de leur domaine de spécialisation.
38. Que la sélection des enseignants tienne compte de la maîtrise des compétences linguistiques.
39. Que la formation des communicateurs soit améliorée et que les programmes de communication, spécialement ceux de journalisme, assurent la maîtrise d'un niveau supérieur de français.
40. Qu'en collaboration avec les universités et le secteur privé (organes de presse, maisons d'édition), l'État participe au renforcement des moyens intellectuels nécessaires à l'amélioration de la qualité de la langue dans les médias:
 - Que soit créée une chaire universitaire sur la langue des médias;
 - Qu'une aide financière adéquate soit attribuée aux chercheurs et éditeurs, les mieux placés pour publier le plus vite possible les ouvrages de référence, dictionnaires et autres, lesquels permettront de décrire l'usage tel qu'il existe au Québec;
 - Qu'un programme d'action soit mis sur pied dans les établissements d'enseignement supérieur pour rehausser le niveau de compétence des futurs professionnels de la langue, dont les journalistes;
 - Que soient créés, en collaboration avec les organes de presse intéressés, des programmes de perfectionnement pour les journalistes déjà dans le métier.
41. Que le ministère use de son autorité morale à l'endroit des universités afin qu'elles se dotent d'une politique linguistique qui assure au français la place qui lui revient ou qui devrait lui revenir, et ce, en tenant compte de la mission des universités et du contexte dans lequel elles opèrent.
42. Que des politiques linguistiques institutionnelles encadrent les diverses mesures de valorisation et de promotion de la langue française à l'université.
43. Que soient ajoutées à la Charte de la langue française des dispositions prévoyant l'obligation pour chaque établissement de langue française de se doter d'un cadre de référence assurant le caractère français de l'établissement.
44. Qu'une déclaration de principe sur la langue d'usage à l'université s'appliquant à l'ensemble du réseau soit insérée dans la Loi de l'Université du Québec.

45. Que le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie ainsi que le ministère de la Culture et des Communications s'assurent de favoriser la diffusion d'une culture actuelle, branchée sur la recherche et la création, notamment en soutenant des canaux de transfert et de vulgarisation appropriés en français, en partenariat, si possible, avec d'autres communautés francophones.
46. Que le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, par l'intermédiaire des différents organismes qu'il chapeaute et de manière transversale, encourage une action concertée quant à la culture scientifique, notamment en favorisant l'implication des chercheurs et des groupes de recherche dans la vulgarisation en français de leurs travaux et de leur expertise.
47. Que le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, afin de soutenir la culture scientifique, alloue des fonds supplémentaires et incite les organismes subventionnaires à accroître les budgets des groupes de recherche, précisément pour que ceux-ci puissent affecter du personnel aux efforts de vulgarisation et de diffusion en français de leurs travaux.
48. Qu'on rende plus facilement accessible, et à meilleur coût, le matériel audiovisuel en français produit dans les universités afin de faciliter la production de documentaires scientifiques francophones faits au Québec.
49. Que les organismes subventionnaires reconnaissent plus largement la pertinence de la publication scientifique en français dans le dossier des chercheurs au moment d'évaluer leurs demandes de subventions.
50. Que les presses universitaires soient soutenues dans leurs activités afin de leur permettre de mieux diffuser en français le résultat des travaux menés à l'université.
51. Que les organismes subventionnaires et les universités encouragent la publication de textes scientifiques susceptibles d'enrichir le patrimoine scientifique francophone, et qu'ils s'assurent de leur accessibilité dans une banque de données québécoise.
52. Que le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie et les organismes concernés veillent à ce que les publications scientifiques en français soient adéquatement référencées et qu'on puisse y accéder facilement.
53. Que le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie et les organismes concernés fassent les représentations nécessaires afin que des résumés en français, de qualité et d'une longueur adéquate, soient joints aux articles scientifiques québécois d'une autre langue que le français.
54. En collaboration avec l'Office de la langue française, que les groupes de recherche puissent compter parmi leurs rangs du personnel affecté à la diffusion et à la vulgarisation (recommandation 47) et que ces gens veillent à mettre à jour les terminologies scientifiques et techniques propres à leur domaine.
55. Que le ministère de l'Éducation favorise l'utilisation du français dans les séminaires, colloques et congrès subventionnés par des fonds publics et tenus au Québec, en introduisant quelques obligations à l'intention des personnes qui organisent de telles rencontres, comme celle de présenter aux participantes et participants un programme rédigé au moins en français, celle d'offrir, dans la mesure du possible, une traduction simultanée et celle de s'assurer que les communications faites en anglais par des universitaires québécois soient accompagnées d'au moins un résumé substantiel en français.

56. Que les autorités pertinentes favorisent, autant que possible, la disponibilité d'ouvrages de références en français, autant pour les cours de premier cycle que pour les cours des cycles supérieurs.
57. Que les organismes subventionnaires et les autres organismes concernés multiplient le soutien à la traduction de manuels largement utilisés pour les études des cycles supérieurs et destinés à l'apprentissage en recherche.
58. Que le directeur de recherche, les professeurs concernés et le personnel scientifique signalent à l'étudiant les ouvrages de qualité en langue française.
59. Que les presses universitaires soient soutenues dans leurs activités afin de leur permettre de mieux diffuser en français le résultat des travaux menés à l'université.
60. Que les universités offrent des cours de communication scientifique ou technique ou encore de rédaction appropriés dans tous les programmes de manière à s'assurer que ces aptitudes soient maîtrisées par tous les finissants.
61. Que les universités, afin de faciliter la publication en français, favorisent la production de réels articles scientifiques dans les cours de communication scientifique et technique.
62. Que les cégeps s'acquittent de leur mission, celle d'enseigner la communication technique, en prenant soin de présenter le français comme un outil technique utile et efficace et en y affectant des professeurs spécialisés en la matière.
63. Qu'une maîtrise du français soit exigée dans l'ensemble des écrits universitaires, excluant les examens en classe, non dans le but d'empêcher les étudiants de réussir, mais plutôt pour les conscientiser à l'usage et à la bonne maîtrise de la langue.
64. Que les universités encouragent le recours plus systématique aux Centres d'aide en français par les étudiants qui ont des difficultés, et qu'elles en favorisent l'implantation si l'initiative n'existe pas dans ses murs.
65. Que les organismes subventionnaires se penchent sur leurs méthodes d'évaluation par les pairs de manière à assurer, pour une partie plus importante du financement, une plus grande liberté des chercheurs pour la recherche libre et la publication en français.
66. Que les universités se dotent d'une politique linguistique qui ne viserait pas à obliger l'utilisation de logiciels français mais qui les inciteraient à tout le moins à offrir le choix aux usagers de la langue d'usage des logiciels.
67. Que le ministère de l'Éducation incite les universités à se servir de leur pouvoir d'achat et de leur rôle incontestable dans la formation pour amener les concepteurs de logiciels à les concevoir en français.
68. Que le Québec se dote d'une politique favorisant la recherche et le développement ainsi que la promotion et l'utilisation des «logiciels libres» à «codes ouverts» qui permettent notamment à tous et à toutes de prendre en charge la traduction et l'adaptation en ayant accès au code source.
69. Que le Québec incite l'industrie du logiciel à l'internationalisation et à la localisation des logiciels, notamment en les traduisant en français mais également en les adaptant aux réalités québécoises.

70. Que la formation en-ligne et à distance, qu'elle soit internationale ou non, soit soumise aux mêmes exigences linguistiques que celles préconisées dans les universités québécoises.
71. Que la formation en-ligne ne soit pas un prétexte pour une formation à rabais, à deux vitesses, mais au contraire, qu'elle contribue à l'accessibilité et à la qualité des enseignements francophones à tous les niveaux.
72. Que l'évaluation de la pertinence de l'usage des TICs soit effectuée en fonction des missions de l'université et selon la structure particulière du financement public (CAO-9800).
73. Que des études sérieuses, non liées aux intérêts de l'industrie des TICs, sur les impacts de l'utilisation en classe des TICs dans la correction et la traduction de textes soient réalisées et débattues publiquement avant que ces nouveaux outils soient massivement intégrés.
74. Que l'accent soit mis sur l'éthique, la responsabilité et la pensée critique en ce qui a trait à la formation aux TICs.
75. Que l'université soit reconnue à juste titre comme un bien public collectif et que le gouvernement assume sa responsabilité dans son financement.
76. Que l'apport particulier des universités pour le développement culturel, économique et social des régions soit reconnu. Cet apport est une condition pour assurer la vitalité et l'avenir de la langue française au Québec.
77. Que le financement adéquat des universités soit assuré afin de leur garantir : 1) une présence aussi bien dans les grands centres qu'en région et 2) une diversité des programmes offerts.
78. Que soit assurée aux étudiants l'universalité en leur garantissant : 1) l'accessibilité régionale, 2) l'accessibilité financière (en plus d'une solide formation de base).
79. Qu'étant donné la situation critique des universités à l'heure actuelle, que le réinvestissement commence dès maintenant et que, par la suite, ce réinvestissement serve à assurer le développement durable des universités.
80. Que les universités utilisent les fonds réinvestis en priorité pour l'amélioration de la qualité de la formation.

Bibliographie

CADEUL, *Pour une vision unifiée de la langue en éducation. Mémoire présenté lors des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française*, Québec, octobre 2000, 35 pages.

Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, *Document de consultation et démarche de la commission*, Québec, 2001, 31 pages.

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, *Évaluation de la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études*, Québec, janvier 2001, 100 pages.

Commission scolaire des Bois-Francis, *Point de vue de la directrice de la Commission scolaire des Bois-Francis - Une politique linguistique : des enjeux pour l'éducation*, 4 pages.

Conseil de la langue française, *Maîtriser la langue pour assurer son avenir : avis à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française*, Québec, 1998, 47 pages.

Conseil supérieur de l'Éducation, *L'éducation aujourd'hui : une société en changement, des besoins en émergence.*, Rapport 1985-1986 sur l'état et les besoins de l'éducation, Québec, 1986, page 41.

Conseil de la langue française, *Le français et les langues scientifiques de demain*, publié par le conseil de la langue française, Québec, octobre 1996, 317 pages

Conseil de la langue française, *Réflexions du Conseil de la langue française sur le document : L'université devant l'avenir : perspectives pour une politique gouvernementale à l'égard des universités québécoises*, Québec, 1998,

C.CORMIER Monique, *Statut et qualité du français dans les sciences : un partenariat indissociable*, Sherbrooke, janvier 2001, 13 pages.

FAÉCUM, *Mémoire de la FAÉCUM dans le cadre des consultations régionales de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*, Montréal, octobre 2000, 67 pages.

FEUQ, *Une nouvelle alliance sociale pour une Université en évolution*, Montréal, décembre 1999, 35 pages.

FEUQ, *TICs et Université : Quelques réflexions sur le nouvel ordre technologique, pédagogique et économique*, Montréal, décembre 2000.

GAGNÉ Francine, *L'enseignement de la langue scientifique et technique*, Québec, janvier 2001, 12 pages.

GAGNÉ Gilles, *L'enseignement du français dans le réseau francophone*, Montréal, février 2001,

GODIN Benoît, ARCHAMBAULT Éric et VALLIÈRES François, *La production scientifique québécoise : mesure basée sur le BRSQ*, ARGUS, Vol. 29, n° 1, Printemps – été 2000.

Industrie Canada, *Un comité indépendant conseillera les gouvernements, les universités et les collèges sur les façons de profiter de l'apprentissage en ligne*, communiqué de presse, 20 juillet, 2000.

LISÉE Jean-François, *Pour un Québec où prédomine le français : Rassembler, penser et agir autrement et construite ensemble la différence québécoise*, Montréal, décembre 2000, 74 pages.

LUSSIER Denise, *L'enseignement du français langue seconde*, Montréal, 2 février 2001, 21 pages.

MAURAI Jacques, *La qualité de la langue : Un projet de société*, Conseil de la langue française, janvier 1999, 356 pages.

Office de la langue française, *La place du français dans les activités des universités francophones*, Québec, octobre 1998, 17 pages

OUELLON Conrad, *Politique adoptée par le comité d'agrément des programmes de formation à la l'enseignement*, Sherbrooke, janvier 2001, 6 pages.

RAUNET Daniel, *Les médias : bilan et perspective*, Sherbrooke, janvier 2001, 26 pages.

SPUQ, *La sauvegarde du français dans le réseau des universités de langue françaises du Québec*, Montréal, octobre 2000, 15 pages.

TURCOTTE André, *L'enseignement du français au collégial*, Sherbrooke, janvier 2001, 15 pages.

De VILLERS Marie-Éva, *La qualité de la langue au cœur de notre quête identitaire*, décembre 2000, 12 pages.

World Trade Organization, *Council for trade and services : Education services, Restricted : S/C/W/49*, 23 septembre 1998, 26 pages.